



CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL

Plan d'actions climat-air-énergie

2024 – 2026



CONTEXTE DU PROGRAMME

Le Contrat d'objectif territorial (COT) est un dispositif mis en place par l'agence de la transition écologique (ADEME) dans le **but d'accélérer les changements de pratiques internes d'une collectivité pour réduire son impact environnemental et d'impulser ou de pérenniser une animation territoriale en ce sens.**

A ce titre, le COT vient faciliter la mise en œuvre pragmatique du Plan climat air énergie territorial (PCAET) en priorisant **les « fondamentaux » (Transversalité et portage politique, devenir exemplaire, agir par les coopérations dans les domaines clés).** En effet, toutes les actions du COT sont en cohérence avec le PCAET. Elles viennent poser des bases structurantes.

Pour rappel, **le PCAET, qui a été approuvé à l'unanimité par les élus de la communauté de communes du jovinien (CCJ) le 28 novembre 2023,** est le cadre obligatoire à mettre en application sur six ans avec une évaluation à trois ans qui permettra de faire des ajustements. La fin du COT correspondant à l'évaluation du PCAET, **l'objectif est de permettre l'appropriation du PCAET par cette démarche volontaire afin de l'adapter en 2026.**

L'ADEME met à disposition des collectivités retenues des référentiels (grilles d'évaluation et de suivi) et soutient financièrement leur démarche. **Concrètement, les collectivités s'engagent sur l'évaluation et l'amélioration de leurs performances, dans deux domaines phares :**

- **Le référentiel « Climat, air, énergie » (CAE).**
- Le référentiel « Économie circulaire ». (ECI).

Elles effectuent un **état des lieux au démarrage** et obtiennent des **scores validés par des auditeurs externes.** Ces scores s'accompagnent de progressions attendues impliquant l'élaboration d'un programme d'actions concrètes. **L'atteinte des objectifs ainsi définis conditionne l'obtention de la totalité des financements prévus**

Les communautés de communes du Jovinien, du Gâtinais en Bourgogne, de la Vanne et Pays d'Othe et de Yonne Nord ont cosigné en 2022 une convention avec l'ADEME afin de s'engager dans un Contrat d'objectif territorial (COT) pour enclencher une démarche conjointe.

OBJECTIFS DE PROGRESSION

Sur la base de l'état des lieux réalisé en 2023, des objectifs de progression ont été fixés pour chacun des territoires. Pour la CCJ, il est à noter que l'audit a fait ressortir :

- Des points forts qui sont : **la Maison de l'Habitat, un office de tourisme et des activités de tourisme durable, un environnement favorisant un réseau d'acteurs de la société civile impliqués et très dynamique, une gestion des bâtiments intercommunaux avec un suivi des consommations sur Deepki et des contrats de performance avec ENGIE.**
- Des enjeux avec : **la nécessité de s'organiser pour mener, financer et suivre la politique CAE et construire un projet de territoire, la mobilité, la production d'énergies renouvelables répondant à une sobriété et aux besoins des habitants, entreprises et collectivités, une démarche alimentaire durable préservant la ressource en eau et associée à la résilience climatique comme aux enjeux de biodiversité et la gestion des forêts.**

Le **score de la communauté de communes est de 91.6 points,** soit 21% du score du référentiel « Climat-air-énergie » (CAE).

L'objectif de progression à trois ans est de 12 % soit environ 50 points. Il faut donc que **la CCJ passe de 21 à 33 %** du référentiel, soit une progression de 50 points.

Les actions présentées ci-après sont les actions pré-ciblées par les services de la communauté de communes et les élus référents du COT qui ont été accompagnés par le bureau d'étude INDDIGO.

SYNTHESE DU PLAN D'ACTION S CAE: LES AXES

LE PLAN D'ACTION EST COMPOSE DE 6 AXES ET DE 35 ACTIONS SUR LA BASE DE L'ARCHITECTURE SUIVANTE :

Axe 0. Consolider la stratégie territoriale CAE..... 6

- S'appuyer sur le PCAET et y inclure un volet adaptation..... 6
- Utiliser les documents d'urbanisme comme outil de la transition du territoire 9

Axe 1 s'organiser en interne..... 12

Axe 2 : Se former pour mieux agir 15

Axe 3 : Communiquer en interne et en externe..... 17

Axe 4 : Devenir une collectivité éco-exemplaire..... 18

- Adapter les finances et la commande publique aux enjeux CAE..... 18
- Agir sur le patrimoine de la communauté de communes du jovinien..... 21
- Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la CCJ..... 24

AXE 5. Mettre le territoire sur le chemin de la transition 25

- Faire ensemble par davantage de coopération et de communication..... 25
- Améliorer la production d'énergie renouvelable du territoire et prévenir la précarité
énergétique 30
- Mettre en place une stratégie patrimoniale avec les communes volontaires 33
- Favoriser les activités économiques durables et l'attractivité du territoire..... 34
- Soutenir l'agriculture, une alimentation pour tous et la forêt 38
- Prendre en compte l'environnement pour aménager le territoire 40
- Organiser les mobilités du territoire..... 44

SYNTHESE DU PLAN D'ACTION : UNE TRANSVERSALITE ET UN PORTAGE POLITIQUE DES COMMISSIONS

Actions	Portage politique	Actions	Portage politique
Action 1.	commission développement économique	Action 19.	commission environnement
Action 2.	commission environnement et commission aménagement	Action 20.	commission déchets-déchetteries / commission environnement
Action 3.	commission urbanisme et commission environnement	Action 21.	commission développement économique
Action 4.	commission urbanisme et commission environnement	Action 22.	commission habitat
Action 5.	commission urbanisme	Action 23.	commission voirie et travaux (bâtiments)
Action 6.	VP RH, commission environnement et commission développement économique	Action 24.	commission développement économique
Action 7.	instance transition VP / commission environnement et commission développement économique	Action 25.	commission développement économique et EPIC OTI
Action 8.	instance transition VP avec commission environnement et commission développement économique	Action 26.	commission environnement
Action 9.	instance transition VP / commission environnement et commission développement économique	Action 27.	commission environnement
Action 10.	instance transition VP / commission environnement et commission développement économique	Action 28.	commission environnement et commission aménagement
Action 11.	commission finances et CLECT	Action 29.	commission environnement et commission aménagement
Action 12.	instance transition VP	Action 30.	commission déchets / déchetterie
Action 13.	commission voirie et travaux (et bâtiments)	Action 31.	GT mobilité
Action 14.	commission voirie et travaux (et bâtiments) commission voirie et travaux (et bâtiments)	Action 32.	commission développement économique et GT mobilité
Action 16.	GT mobilité et VP RH	Action 33.	commission développement économique et Commission environnement
Action 17.		Action 34.	commission aménagement et travaux voirie et GT mobilité
Action 18.	instance transition VP, commission environnement et commission développement économique	Action 35.	Commission environnement et GT mobilité

LISTE DES ACRONYMES

Acronyme	Signification
ACJC	Association « Au joyeux compost jovinien » qui soutient la CCJ et le SDCY dans le déploiement du compostage sur le périmètre de la CCJ (notamment par la mise en place de référents des composteurs collectifs et pour de la sensibilisation auprès des particuliers et des écoles).
AGIRC ARCCO	Caisse de retraite complémentaire qui propose notamment le dispositif Sortir plus à destination des plus de 75 ans.
ALDO	outil en ligne qui fournit, à l'échelle des EPCI des estimations pour : - L'état des stocks de carbone organique des sols, de la biomasse et des produits bois en fonction de l'aménagement de son territoire (occupation du sol) ; - La dynamique actuelle de stockage ou de déstockage liée aux changements d'affectation des sols, aux forêts et aux produits bois en tenant compte du niveau actuel des prélèvements de biomasse ; - Les potentiels de séquestration nette de CO2 liés à diverses pratiques agricoles pouvant être mises en place sur le territoire. Outil disponible gratuitement et sans téléchargement sur https://aldo-carbone.ademe.fr/
Atmo BFC	L'association Atmo Bourgogne-Franche-Comté a pour objet d'établir et de mettre en œuvre une stratégie de surveillance et de communication pour son domaine d'intervention (qualité de l'air). Sa zone de compétence couvre la région Bourgogne-Franche-Comté. Les missions relatives à son agrément ministériel sont de nature évolutive ; de fait, l'association suivra les notifications de l'arrêté d'obligation concernant les AASQA.
CAE	Climat – air – énergie
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCI	Chambre du commerce et de l'industrie
CCJ	Communauté de communes du jovinien
CDP	Convergence des possibles. Fabrique de territoire labélisée par l'agence nationale de la cohésion des territoires sur le périmètre de la CCJ. Accompagne les initiatives de porteurs de projets, organise des événements et animations sur le territoire sur les enjeux du PCAET.
CLS	Contrat local de santé en cours à l'échelle du PETR Nord de l'Yonne
COT	Contrat d'Objectif territorial avec l'ADEME
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
COFIL	Comité de pilotage, instance de décisions
CTG	Convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales sur le périmètre de la CCJ
ECI	Economie circulaire
EnR	Energies renouvelables
EnR&R	Energies renouvelables et recherche
DICRIM	Document d'information communal sur les risques majeurs
EPTB Seine Grand Lacs	Etablissement public territorial de bassin créé en 1969 sous le nom d'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine
GT Mobilité	Groupe de travail mobilité constitué d'élus et ouvert
OPTEER	Observation et Prospective Territoriale Energétique à l'Echelle Régionale est un dispositif de connaissance, d'analyse et de prospective issues de la recherche et porté par Atmo Bourgogne-Franche-Comté.
PAT	Projet alimentaire territorial à l'échelle des 4 communautés de communes
PCAET	Plan climat air énergie territorial de la CCJ
PCS	Plan communal de sauvegarde pour la gestion des risques
PEP / PAPI	Programme d'études préalables / programme d'actions de prévention des inondations portés par l'EPTB Seine Grands Lacs
PETR Nord de l'Yonne	Pôle d'équilibre territorial et rural
PICS	Plan intercommunal de sauvegarde à l'échelle de la CCJ
Plein soleil	Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) dont le siège est à Joigny qui s'est fixée pour objectif d'installer des centrales photovoltaïques afin de produire et de fournir de l'électricité, à moindre coût, aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités territoriales, le tout en autoconsommation collective.
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PLPDMA	Plan de prévention des
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SCoT	Schéma de cohérence territoriale à l'échelle du PETR Nord de l'Yonne qui doit être compatible avec le SRADDET
SDCY	Syndicat des déchets du centre Yonne
SDEY	Syndicat des énergies de l'Yonne
SMYM	Syndicat Mixte Yonne Médian
SIG	Système d'information géographique
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
TEN	Dispositif de l'Agence régionale de biodiversité de Bourgogne Franche Comté à Territoire engagé pour la nature à destination des collectivités et des entreprises
UTS du jovinien	Unité territoriale de solidarité du Jovinien
VP	Vice-président

PLAN D'ACTIONS CLIMAT-AIR-ENERGIE (CAE)

Axe 0. Consolider la stratégie territoriale CAE

S'appuyer sur le PCAET et y inclure un volet adaptation

Action 1. Consolider en particulier le scénario des énergies renouvelables (EnR) et de la qualité de l'air

Objectif 1 : formaliser la trajectoire des EnR et diffuser la vision, les objectifs et afin de préciser les engagements du PCAET

Porteur politique : commission développement économique (ECI)

Porteur technique : chargé du développement économique

Mise en œuvre :

Avec le PCAET, la CCJ devient coordinatrice de la transition énergétique. Les communes ont ou devront définir leurs zones d'accélération des énergies renouvelables. Une mise en visibilité à l'échelle de la CCJ du **scénario des EnR** en lien avec les projets structurants de la CCJ mais également ceux des communes, des entreprises et acteurs tels que Plein Soleil pour répondre aux besoins énergétiques, est à mettre perspective avec la trajectoire du Schéma Régional d'Aménagement de Développement durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche Comté. A noter la nécessité de reprendre les données du mix énergétique de référence pour construire le scénario de la CCJ.

➔ Cette action viendra modifier le PCAET en 2026

2024 :

- ☐ Initier un travail avec ATMO sur la trajectoire des énergies renouvelables de la CCJ en lien avec la trajectoire du SRADDET et des zones d'accélération identifiée en 2023 avec ATMO & OPTTEER.
- ☐ Avoir une cartographie des zones d'accélération à l'échelle de l'intercommunalité.
- ☐ Organiser une action de sensibilisation élus / grand public sur les EnR.
- ☐ Initier et partager projets facilitant les coopérations entre les communes, les entreprises, les associations.
- ☐ Mettre en place une communication spécifique sur les EnR pour contribuer à la valorisation et l'attractivité du territoire.

2025 -2026 :

- ☐ Formaliser de la trajectoire de la CCJ.
- ☐ Suivre les projets et évaluer la trajectoire en 2026.

commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Cadre	Référence PCAET
C. environnement C. Urbanisme C. Habitat	Communes Entreprises Association plein soleil SDEY	Elus de la CCJ Communes Entreprises habitants	Taux d'autonomie de part d'EnR dans la consommation finale	Scénario Enr et cartographie des zones d'accélération Plan de communication	PCAET Convention Atmo BFC	Actions 1, 4,29,30

Action 1. Consolider en particulier le scénario des énergies renouvelables et de la qualité de l'air (suite)

Objectif 2 : Préciser la stratégie sur la qualité de l'air

Porteur politique : commission environnement

Porteur technique : chargé de la coordination du PCAET

Mise en œuvre :

Le domaine de la qualité d'air **est très peu développé** dans le diagnostic et le plan d'action du PCAET. L'objectif est d'initier un travail sur la qualité d'air extérieur en apportant une meilleure connaissance des enjeux et de construire, avec Atmo, une communication à construire avec ATMO adaptée au territoire sur la base de campagnes qui seront menées sur le terrain.

➔ Cette action viendra modifier le PCAET en 2026

2024 :

- ☐ Signature d'une convention pluriannuelle de partenariat avec Atmo BFC.
- ☐ Réaliser des campagnes sur le terrain (étape 1)
- 1. Temps avec la CCJ
 - Promouvoir les widgets de la qualité air et pollens,
 - o Présenter les actualités d'Atmo BFC qui peuvent être reprises dans les différents externes / internes de la collectivité.
 - o Temps d'échanges avec le référent transition territoriale sur les Enr, l'ambition de la CCJ et celle de la Région en 2050.
 - o Temps d'échanges avec les services techniques de la ville de Joigny et de la CCJ sur la Qualité de l'air Intérieur des bâtiments publics.
- 2. Temps d'échanges à destination des élus
 - Intercommission en avril 2024 sur les enjeux relatifs à la Qualité de l'air (Intérieure et extérieure) pour donner l'envie.
 - o Sensibiliser les élus intéressés aux exigences sur la Qualité de l'air Intérieur ; Questions / Réponses.
 - o Travail avec le service Urbanisme sur les enjeux de l'air sur la base d'une représentation cartographique (ERP, zones à enjeux).

2025 -2026

- ☐ Campagnes sur le terrain (étape 2) : identification des sites clés et pose de microcapteurs, mesure d'ozone.
- ☐ Améliorer la connaissance de l'état de l'air sur tout le territoire de la CCJ en lien avec le sénonais.

Commissions concernées	Partenaires internes/ externes	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	Référence PCAET
C. urbanisme C. économie et Eci	Communication Communes Atmo BFC	Habitants Elus Communes Entreprises	Nb de campagnes Nb d'articles Polluants atmosphériques	Diagnostic pour le PLUi	PCAET Convention ATMO 2024-2026 CLS Nord de l'Yonne	Actions 1,4,18

Action 2. Partager les vulnérabilités du territoire et s'engager dans un programme d'adaptation au changement climatique

Objectif : Formaliser la volonté de réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique en s'appuyant sur la prise en compte des études en cours. Adopter un programme d'actions d'adaptation au changement climatique et mettre en place un pilotage opérationnel avec suivi.

Porteur politique : commission environnement et commission aménagement

Porteur technique : chargée de la coordination du PCAET

Potentiel de mutualisation avec les autres communautés de communes : élevé (résilience alimentaire, enjeu eau potable du Projet alimentaire territorial)

Mise en œuvre :

L'évaluation environnementale du PCAET aborde les vulnérabilités du territoire. Cette vulnérabilité du territoire est au cœur de nombreux projets qui apportent une meilleure connaissance et des données spécifiques du territoire. A titre d'exemple, le Syndicat Mixte Yonne Médian (SMYM) a lancé un diagnostic du risque inondation qui concerne toutes les communes de la CCJ. Ce diagnostic recense les PCS (Plan communal de sauvegarde) intégrant l'ensemble des risques à communiquer aux habitants dans des DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs). Une étude sera également menée par le SMYM sur l'intégration du risque ruissellement dans le PLUi. Ces éléments de connaissance doivent être partagés par les différents services et commissions pour les prendre en compte dans l'aide à la décision des élus de la communauté de communes sur ses propres politiques (PLUi, PICS, etc.).

Mieux partager ces travaux permet également de nourrir ou orienter des projets en cours des services, ou de porteurs de projet dans des actions contribuant à répondre aux vulnérabilités du territoire. La mise en visibilité des projets en cours et à venir permettra de formaliser l'engagement de la CCJ dans l'organisation à tenir en cas de crise, la compétence du ruissellement, dans une meilleure prise en compte de la santé environnement notamment.

2024 :

- Suivre et coordonner ce qui est engagé avec un enjeu de transversalité et de partage d'information avec les communes pour mieux connaître les enjeux :
 - ☐ Diagnostic risques inondations avec le Syndicat Mixte Yonne Médian avec les communes
 - ☐ Diagnostic PCS avec le Syndicat Mixte Yonne Médian pour aller vers un PICS
 - ☐ Diagnostic Air avec Atmo BFC (convention CCJ- Atmo BFC)
 - ☐ Identification des enjeux de la biodiversité en particulier associés aux continuités écologiques avec le dispositif Territoire engagé pour la nature (TEN)
 - ☐ Diagnostic EAU POTABLE / Assainissement en vue du transfert de compétence
- Identifier les spécificités et problématiques prioritaires pour formaliser les actions si elles ne sont pas déjà en place et recouper avec la stratégie foncière.
- Valoriser des actions déjà en cours. (ex : les études et travaux en cours sur la préservation et restauration des continuités écologiques du rû d'Ocques avec le Syndicat Mixte Yonne Médian).

2025 -2026

- Mettre en lien ce travail de formalisation des vulnérabilités avec les besoins de l'urbanisme.

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Projets en lien	Référence PCAET
C. urbanisme C. environnement C. voirie, travaux (eau et bâtiments) C. habitat	Communes CEREMA SMYM OTI	Elus CCJ Communes Habitants. Entreprises Partenaires		Cartographie Données pour PLUi	PLUi, ScoT PAT, TEN, PICS, CLS	Actions 4,5,12,13, 14,15,

3.3.3.5	Mener une politique ferme de prévention des inondations et de protection du milieu récepteur ▪ Participer activement à l'élaboration d'une politique de gestion des inondations ▪ Mettre en place la taxe GEMAPI
---------	--

Utiliser les documents d'urbanisme comme outil de la transition du territoire

Action 3. Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs CAE et lutter contre l'artificialisation des sols

Objectif 1: Organiser le pilotage des documents d'urbanisme, réaliser les études nécessaires à l'intégration des thématiques CAE, Disposer de documents cartographiques déterminants mettant en évidence les secteurs pouvant faire l'objet de prescriptions énergétiques ou urbaines particulières, cartes stratégiques air, trame verte et bleue

Porteur politique : commission urbanisme et commission environnement

Porteur technique : chargé de mission renouvellement urbain et planification territoriale et responsable du service urbanisme et chargé de coordination du PCAET.

Mise en œuvre :

La mise en conformité du PLUi avec le **SCoT du Nord de l'Yonne** et le SRADDET doit se mener en cohérence avec le PCAET. Ce travail est identifié dans le PCAET. Cette action doit permettre d'illustrer le travail entre commissions et services pour atteindre les objectifs suivants :

2024 :

- Identifier les besoins du service urbanisme sur les thématiques CAE et au regard des projets en cours du PCAET : Qualité de l'air, inondations, TEN, mobilité et définir les livrables attendus, la stratégie foncière, le PAT, logement-maison habitat ;
- Identifier les référents du service urbanisme sur les différentes thématiques ;
- Travailler les projets en transversalité et rendre visibles les liens avec l'urbanisme et les données nécessaires à mobiliser ;
- Formaliser les besoins cartographiques et les données disponibles en SIG.

2025-2026 :

- Lancer un audit PLUi nécessaire à la mise en conformité avec les SCoT, PCAET et SRADDET.
- Répondre aux besoins identifiés de SIG

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	Référence PCAET
C. voirie, travaux C. habitat Service informatique de la Ville de Joigny	Communes CEREMA SMYM Atmo BFC DDT Yonne	Habitants Entreprises		Cartographie Données pour PLUI	PCAET PLUI, SCoT	Actions 3, 4

Action 4. Transcrire les enjeux CAE et de préservation des ressources naturelles dans les opérations d'aménagement

Objectif 1 : Mettre en place une politique foncière dans le cadre du projet alimentaire territorial du Nord de l'Yonne avec les communes volontaires

Porteur politique : commission urbanisme et commission environnement

Porteur technique : chargé PAT du COT, chargé de mission renouvellement urbain et planification territoriale, chargée de la coordination du PCAET, Responsable du service urbanisme de la CCJ

Potentiel de mutualisation avec les autres communautés de communes : élevé (action du Projet alimentaire territorial)

Mise en œuvre :

Le projet alimentaire territorial (PAT) prévoit, dans son plan d'actions en cours de finalisation, le lancement d'une stratégie foncière en 2024. En effet, le foncier est un des leviers des collectivités pour relocaliser l'alimentation, préserver la ressource en eau en facilitant à titre d'exemples des échanges de terres avec les producteurs, la diversification de cultures, l'installation de porteur de projets et autres.

Cette stratégie foncière entre dans le cadre de l'action **soutenir l'agriculture et les forêts** du futur PAT. Elle passe par un partage des enjeux et des objectifs recherchés avec les quatre communautés de communes pour proposer aux communes volontaires de s'inscrire dans une procédure cadrée à suivre.

2024 :

- Travail sur la définition du besoin dans le cadre du PAT.
- Réunions de sensibilisation et présentation des enjeux et des leviers et outils avec **Terres de liens**, communes forestières et la SAFER. Identification des besoins des communes à recouper avec les projets du PAT et intercommunaux.
- Engagement avec les communes volontaires avec la mise en place d'une gouvernance adaptée.

2025 -2026 :

- Formalisation des résultats
- Appropriation des outils (préemption, baux, etc.) comme levier opérationnel
- Utilisation des données pour le service urbanisme

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	PCAET référence
C. urbanisme C. habitat	Communes SAFER Terres de lien Communes forestières	Communes propriétaires		Cartographie Données pour PLUI	PCAET PLUI,	Action 12, 14 et 17

Action 5. Sensibiliser et accompagner les travaux de construction et de rénovation

Objectif 1: Organiser toute la chaîne des acteurs en charge de l’instruction des permis de construire (du dépôt à l’octroi) pour une attention accrue sur la thématique CAE et en particulier sur le risque inondation. Diffuser de l’information à l’occasion des demandes d’autorisation

Porteur politique : commission urbanisme

Porteur technique : responsable du service Urbanisme

Mise en œuvre :

Il revient aux collectivités et centres instructeurs, d'instruire les projets en zone de risque inondation, depuis le 1er janvier 2024.

Il est essentiel que le service urbanisme puisse communiquer auprès des administrés sur le risque inondation. D'autant que le PPRI par débordement de l'Yonne sera bientôt approuvé par la préfecture. L'enquête publique sur le projet va se dérouler du 04 mars 2024 9h00 au 03 avril 2024 17h00. (voir avis d'enquête en PJ). L'annonce de cette enquête est en cours sur les panneaux électroniques paraîtra dans le *Joigny info* de mars, le site internet de Joigny et sur les réseaux sociaux, en plus d'un affichage réglementaire sur différents sites de la ville de Joigny.

Le service urbanisme est déjà en contact avec les acteurs de la GEMAPI pour étudier au cas par cas les demandes d'instructions.

Lors de l'évènement « **Qui l'eût crue ?** » avec le SMYM, le service Urbanisme prendra la maquette de la maison en photo pour l'afficher au service urbanisme et il enverra les administrés la voir à la Maison de l'habitat pour argumenter sur les travaux de réduction du risque et les subventions Loi Barnier mobilisables.

2024 :

- 14/03/2024 : formation avec la DDT pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les zones inondables
- Identifications des besoins.
- Participation au GT « **Qui l'eût crue ?** » avec le Syndicat Mixte Yonne Médian (SMYM).
- Suivi du Diagnostic de vulnérabilité aux inondations initié par le SMYM

2025-2026 :

- Travail avec le SMYM sur la prise en compte du risque ruissellement dans le PLUi

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	Référence PCAET
C. environnement C. économie C. habitat	Communes Syndicats compétence GEMAPI VNF EPTB Grands Lacs	Propriétaires Entreprises Communes	Nb d'articles Nb d'instruction Nb de RDV	Article	PCAET PLUi, PEP /PAPI PPRI	Actions 2 et 5

Axe 1 s'organiser en interne

Action 6. Organiser les ressources humaines pour mener la politique CAE

Objectif : partager collectivement les enjeux CAE et ECI au sein des services la CCJ

- Doter la politique climat-air-énergie de moyens humains
- Décliner finement les responsabilités et les référents
- Travailler en transversalité

Portage politique : VP RH, commission environnement et commission ECI

Porteur technique : direction générale et direction général adjointe et DRH, chargés des transitions (ECI et CAE)

Mise en œuvre :

La transversalité dans les services est une nécessité pour faciliter la circulation de l'information et encourager l'entraide et la complémentarité des missions de chaque service et agent. C'est également un moyen pour faciliter la connaissance des différents champs d'intervention et de compétences de la CCJ et des écosystèmes de chacun. Cette organisation est conditionnée par la clarification des missions des agents en lien ou non avec le CAE/ ECI et la gestion de projet associée et par la coordination des services.

L'enjeu pour la CCJ est donc de formaliser cette organisation afin de faciliter l'aide à la décision des élus et de renforcer la politique dédiée aux enjeux du PCAET (CAE et ECI).

2024 :

- Adapter et /ou compléter les fiches de poste en intégrant clairement les enjeux CAE et ECI et modifier l'organigramme si nécessaire.
- Faciliter la circulation de l'information multi services par la mise en place d'une équipe projet transversale
- Mettre en place des réunions de services à fréquence régulière
- Identifier les groupes de travail ouverts existants et / ou nécessaires (à créer) selon les projets de la CCJ intégrant des enjeux CAE et ECI.
- Adapter cette organisation avec celles des commissions respectives (faire le point pour chaque commission) et à l'instance « transition » et au COPIIL dédié au PCAET (avec enjeux CAE et ECI).

2024 -2025 :

- Mettre en musique l'organisation et adapter les fréquences et les modalités selon l'usage
- Adapter des outils de partage en interne et externe.
-

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	Référence PCAET
Toutes		Agents Elus CCJ	Nb d'agents identifiés sur les enjeux CAE Nb de groupes de travail	Fiches de postes adaptées Organigramme Matrice de l'organisation des différentes instances	PCAET	Action 1

Action 7. Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie CAE / ECI

Objectif : Rendre visible et efficace le portage collectif des enjeux CAE

- Définir un comité de pilotage transversal et légitime
- Elaborer et valider les objectifs de la politique en comité de pilotage
- Assurer la mise en œuvre effective des décisions prises

Porteur politique : Instance transition regroupant tous les VP / commission environnement (CAE) et commission économie (ECI)

Portage technique : direction générale de service & direction générale adjointe, chargée de la coordination du PCAET et chargé du développement économique et ECI

Mise en œuvre :

Par délibération du 19 décembre 2023, deux nouveaux vice-présidents ont été élus : un vice-président pour la commission environnement en charge de la coordination du PCAET¹ et une vice-présidente pour la commission développement économique qui pilotera également la stratégie d'économie circulaire². Au regard des projets et décisions à multiples entrées et acteurs, il est nécessaire de définir des instances et une organisation adaptée aux spécificités de la CCJ pour faciliter la prise de décision des élus et la mise en œuvre des services.

C'est ce premier travail qui est à réaliser pour mener à bien les différentes actions du PCAET. La finalité est d'élaborer et valider les objectifs de la politique climat air énergie en comité de pilotage sur une base à discuter telle que :

- Réunir le comité de pilotage au minimum 2 fois par an avec ordre du jour puis rédiger un compte rendu de ses décisions.
- Élaborer ou décider des objectifs climat air énergie au sein du comité de pilotage (a minima dans les 7 axes du PCAET).
- Donner au comité de pilotage un rôle véritablement moteur pour la politique climat-air-énergie (décisions constructives et ambitieuses, lancement de nouvelles études ou actions...), l'identifier comme organe de réflexion-restitution et de lien avec la conférence des Maires de la CCJ.
- Impulser via celui-ci une dynamique positive auprès des services.
- Porter les objectifs au plus haut niveau par le président de la CCJ et au sein des instances décisionnaires.
- Le Président assure la présidence ou une co-présidence du COPIL pour affirmer l'implication politique au plus haut niveau dans la démarche

2024 :

- **Définir un comité de pilotage transversal et légitime**
 - Légitimer la composition et le rôle du comité de pilotage par une décision de l'organe délibérant de la collectivité.
 - Intégrer le comité de pilotage de manière pérenne dans le fonctionnement de la collectivité et dans les organes de direction politique
 - Identifier les pilotes techniques et politiques. En cas de COPIL conjoint ville-intercommunalité, des élus des deux collectivités participent et contribuent au comité de pilotage
 - Réunir au sein du comité de pilotage des élus et personnes référentes dans des thématiques variées, non restreintes uniquement à l'énergie ou l'environnement (mobilité, aménagement, énergie, eau, assainissement, organisation interne, partenariats et coopération, finances, etc.) afin de traiter les questions climat air énergie de façon transversale.

2025 -2026 : consolidation des instances et mise en visibilité des décisions associées par une communication associée.

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	PCAET référence
VP et toutes les commissions	Acteurs socio-professionnels Structures institutionnelles	Elus CCJ Partenaires Habitants	Nb d'instances par 1	Formalisation de le gouvernance	PCAET PLUI,	Action 1

¹ Le PCAET incarne l'engagement de la CCJ sur les volets « climat-air-énergie » et « économie circulaire » et la nécessaire prise en compte de l'adaptation au changement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

² voir plan d'action économie circulaire du COT.

Action 8. Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie

Objectif : rendre visibles et accessibles les actions en cours et réalisées répondant aux enjeux CAE et ECI

- Se doter d'outils et de moyens pour suivre et évaluer le plan d'actions CAE
- Suivre et évaluer régulièrement l'atteinte des objectifs
- Communiquer et informer les acteurs du territoire de l'avancement du programme d'actions
- Faire évoluer le programme d'actions grâce au dispositif de suivi et d'évaluation

Porteur politique : instance transition VP, commission environnement et commission dév. Economique (ECI)

Porteur technique : chargée de la coordination du PCAET

Potentiel de mutualisation avec les autres communautés de communes : élevé (besoin outils)

Mise en œuvre :

L'exercice d'évaluation du PCAET sera obligatoire en 2026. La transversalité et la quantité des données obligent à penser la méthode et les moyens pour évaluer des actions et leurs impacts. Plusieurs niveaux existent : un niveau macro pour voir les tendances du territoire ou de la commune (plateforme OPTeER), un niveau interne à la CCJ pour rendre en compte les actions des services et leurs effets, un niveau à l'échelle de l'action pour mesurer son impact. De nombreux outils existent mais l'adéquation aux besoins et l'appropriation sont indispensables. Cette année 2024 doit permettre cet apprentissage collectif sur ces trois niveaux afin de mieux valoriser et rendre accessible le PCAET.

2024

- ☐ Appropriation d'outils identifiés pour la vision macro comme la plateforme OPTeER et de l'outil ALDO pour la séquestration carbone afin d'avoir des trajectoires associées du territoire.
- ☐ Identification, avec les services, d'un outil de suivi des actions adapté et efficace.
- ☐ S'appuyer sur un ou deux exemples (ex : bâtiment de démonstration ou évaluation des production PV avec le service urbanisme ou autre) pour identifier les indicateurs pour les services et partager un outil

2025 / 2026

- ☐ Travail devant faciliter l'évaluation du PCAET / COT

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	PCAET actions
Toutes les commissions concernées par le PCAET	Communes Atmo BFC Associations Partenaires	Elus CCJ Communes Habitants Partenaires	Trajectoire PCAET Travailler sur les indicateurs pertinents	Outil de suivi et de communication	PCAET	Action 4

MESURES DU REFERENTIEL A TITRE DE REPERE

5.1.4.1	Se doter d'outils et de moyens pour suivre et évaluer son plan d'action - Disposer d'un tableau de bord opérationnel pour le suivi du plan d'action - Prévoir précisément les modalités du suivi - Constituer et mettre en place une instance spécifique de suivi-évaluation - Planifier l'information des résultats annuels au public
5.1.4.2	Suivre et évaluer régulièrement l'atteinte des objectifs - Disposer d'un suivi effectif : Vérifier l'atteinte des objectifs régulièrement pour l'ensemble des thématiques climat-air-énergie à travers des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (pas de fréquents reports et espacements des réunions de suivi) - Actualiser annuellement le calendrier, le budget, les personnes responsables et l'état d'avancement des actions - Partager le tableau de bord au sein de l'équipe projet qui le renseigne et le fait évoluer
5.1.4.3	Communiquer et informer les acteurs du territoire de l'avancement du programme d'actions - Synthétiser les résultats des actions - Publier les résultats et le suivi annuel - Intégrer des acteurs du territoire (habitants, acteurs socio-économiques) au dispositif d'évaluation par exemple dans une instance spécifique (évaluation participative)
5.1.4.4	Faire évoluer son programme d'actions grâce au dispositif de suivi et d'évaluation Actualiser le programme d'actions et l'adapter chaque année

Axe 2 : Se former pour mieux agir

Action 9. Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie

Objectif : partager une même vision et aller dans la même direction

- Accompagner les élus et les agents dans la pratique des éco-gestes quotidiens
- Formaliser le plan de formation/sensibilisation des agents et des élus
- Accompagner les élus et les agents sur des thématiques particulières
- Engager et motiver les élus et les agents
- Evaluer et valoriser l'efficacité des actions de formation et de mobilisation

Porteur politique : instance transition avec les VP / commission environnement (CAE) et commission économie (ECI)

Porteur technique : direction générale des services et direction générale adjointe, chargé de développement économie et chargée de coordination PCAET

Mise en œuvre :

Partager un même langage facilite la communication et l'entraide. Les sollicitations quotidiennes parfois décorrélées d'une application concrète rendent la mobilisation et la recherche de sens plus difficiles. Cette action a pour objectif de recenser les besoins des services, des secrétaires de mairie et des élus pour bâtir un programme sur mesure qui répondra aux spécificités du territoire et élaborer des projets ciblés pour devenir une collectivité eco-exemplaire. Il s'agira également de répondre à des priorités qui intègrent pleinement des enjeux ECI et CAE identifiés.

Se former aux éco-gestes, faciliter des organisations festives par des comportements exemplaires sont autant de formations à prendre en compte.

Potentiel de mutualisation avec les autres communautés de communes : élevé avec des ateliers de sensibilisation mutualisés sont déjà soit programmées soit proposées :

- Dans le cadre du Bonus du COT avec *Les rdv annuels de la transition écologique*
- Les ateliers de la *résilience alimentaire qui débiteront en 2024*

Dans le cadre des plans d'actions ECI/ CAE avec des objectifs communs identifiés par les communautés de communes avec le « verdissement de la commande publique » et le budget vert potentiellement.

2024 :

- Réunion de l'instance Transition pour identifier les besoins des élus en s'appuyant sur les référents « transition » (action 6) associés aux différentes commissions.
- Identifier les besoins avec les Secrétaires et les services techniques des communes ->sélection des formations
- **Exemples d'actions de sensibilisation identifiées dans le PCAET** : sensibiliser à l'empreinte carbone du numérique, charte des bonnes pratiques lors des manifestations avec l'Office de tourisme, écocgestes dans les bâtiments (suivi des consommations dans les bâtiments intercommunaux), écoconduite pour les agents et vélos dans les services
- Formalisation sur une planification 2025-2026

2025-2026 :

- Mise en place du projet défini.

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	Référence PCAET
Toutes Service informatique de la ville de Joigny	Communes, ADEME, CNFPT Structures et associations facilitant la sensibilisation / formation	Elus CCJ Services	Nb de formation Nb de participants	Programme de formation	PCAET	Action 1 et 4

5.1.3.1	Accompagner les élus et les agents dans la pratique des éco-gestes quotidiens
5.1.3.2	Formaliser le plan de formation/sensibilisation des agents et des élus ▪ Décliner un plan de formation/sensibilisation pour chacun (techniciens, directeurs, élus, ...) en fonction de ses besoins et de son degré d'implication dans l'atteinte des objectifs du programme d'actions climat-air-énergie de la collectivité et du territoire
5.1.3.3	Accompagner les élus et les agents sur des thématiques particulières ▪ Les agents ont analysé l'impact du changement climatique sur leurs activités et sont accompagnés pour s'y adapter
5.1.3.5	Engager et motiver les élus et les agents ▪ Fixer collectivement ou par service des objectifs concernant la performance climat air énergie de la collectivité (ils sont fixés par écrit, sont mesurables et ont un délai) ▪ Les agents font part de leurs idées d'améliorations (objectifs ou bonnes pratiques) ▪ Organiser des événements "festifs" ou mettre en place un dispositif d'émulation pour former et sensibiliser les agents et les élus (concours inter-services, semaines de l'efficacité énergétique, semaine de la lutte contre le changement climatique ou de la qualité de l'air, etc.)
5.1.3.6	Evaluer et valoriser l'efficacité des actions de formation et de mobilisation ▪ Valoriser l'atteinte des objectifs de performances ou les bonnes pratiques des services (newsletter, bulletin de paie, intranet, etc.)

Axe 3 : Communiquer en interne et en externe

Action 10. Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire

Objectif : Décliner l'identité climat air énergie et plus globalement les enjeux du PCAET de la collectivité dans les différents supports de communication

- Décliner le plan de communication pour chaque cible du territoire
- Contrôler et évaluer l'efficacité du plan de communication

Portage politique : commission environnement et commission économie (ECI) / Instance VP

Portage technique : cabinet du maire, DGS/ DGA

Potentiel de mutualisation avec les autres communautés de communes : élevé

➔ **Se doter d'un outil de communication mutualisé** (volet communication)

2024 = préparation à quatre EPCI, mobiliser les chargés de communication et réfléchir à un outil simple

2025 = mise en place d'un outil

Mise en œuvre

Ce besoin de structurer une communication adaptée au territoire est partagé par les 4 communautés de communes du COT. La mise en place d'un projet alimentaire territorial entre ces quatre même partenaires renforce ce besoin.

A l'échelle de la CCJ, la volonté politique a été clairement exprimée avec la relance du magazine de la CCJ comme un outil de connaissance et de valorisation des services et des projets du territoire.

➔ **En l'absence de service de communication dédié, ce travail en lien avec les partenaires passe par une organisation à préciser préalablement à l'échelle de la CCJ.**

Enfin, le CCJ bénéficie d'une mobilisation citoyenne très active qui soutient les projets des communes et de la CCJ (ex : comités des fêtes, associations dans les communes, la Fabrique de territoire ou convergence des possibles). La lisibilité et les synergies seront au cœur de la communication pour rendre accessibles à tous les informations associées aux enjeux d'entraide et de coopérations du PCAET (CAE, ECI, adaptation au changement climatique et connaissance du territoire en termes de biodiversité, eau, alimentation).

2024 :

- Définition des besoins et des moyens humains
- Organisation et intégration dans la réflexion avec les partenaires

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	Référence PCAET
Toutes	Communes OTI Associations Structures partenaires tels que le SMYM, l'ARB BFC, la Région, le Département	Services / élus CCJ Partenaires, Habitants	Moyen humain Nb de revue / an Nb de supports de communication	Plan de communication dédiés aux enjeux CAE / ECI Outil de partage	PCAET Différents engagements nécessitant la communication	Action 1

Axe 4 : Devenir une collectivité éco-exemplaire

Adapter les finances et la commande publique aux enjeux CAE

Action 11. Financer la politique Climat Air Energie et réaliser une évaluation climat du budget

Objectifs :

Au-delà de l'obligation réglementaire applicable au 1^{er} janvier 2024, la mise en œuvre d'une budgétisation verte poursuivra majoritairement quatre objectifs :

- " Transversaliser" les enjeux environnementaux à l'ensemble des services,
- Communiquer sur les efforts environnementaux de la collectivité,
- Objectiver son action environnementale
- Ajouter un critère environnemental lors des arbitrages budgétaires.

Porteur : Président, VP aux finances et Commission finances - CLECT

Porteur technique : direction g n rale des services et direction g n rale adjointe, Direction des finances

Potentiel de mutualisation avec les autres communaut s de communes :  lev  avec la mutualisation de certains temps et outils de formation entre les 4 EPCI partenaires

Mise en  uvre :

Obligation depuis le 1^{er} janvier 2024 pour les collectivit s de + de 3 500 habitants

2024 :

- Identifier un r f rent au budget vert qui se forme de mani re pouss e au sein de la collectiv t 
- D finir une m thodologie de d clinaison de cette  valuation environnementale budg taire qui concernera l'ensemble des services
- Former les  lus et les services   la notion de budget vert (de la CCJ et de ses communes membres_m me les « non contraintes » par la loi de finances 2024)
- Accompagner les services   l'identification puis   l' valuation des impacts de leurs inscriptions budg taires sur l'environnement (sous l'angle des 6 crit res d'analyse budget vert)
- Attribuer un budget pour la politique climat-air- nergie
- R aliser chaque ann e une  valuation climat du budget
- Analyser les marges de man uvre budg taires de la collectiv t  sur la base de l' valuation climat du budget

Commissions concern�es	Partenaires	Cibles	Indicateurs	R�sultats	Cadre	R�f�rence PCAET
Toutes	Communes	Elus CCJ			PCAET PLUI	Action 1

Action 12. Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique

Objectif :

Les collectivités doivent être porteuses d'exemplarité dans leurs différentes politiques d'achats et réfléchir aux incidences ou impacts sur l'environnement qu'entraîne le choix de tel ou tel produit ou service. Le critère prix ne doit plus être le seul à avoir une vocation déterminante. Les processus de fabrication amont ou de recyclage aval de ce qui est acheté et utilisé sont tout aussi importants dans la logique de transition que porte le territoire.

Mettre en place une commande publique responsable signifie de développer une culture en interne à la collectivité, tant au niveau des élus que de l'ensemble des services prescripteurs. Ce volet relatif à l'écoresponsabilité de l'achat public est intimement lié à la démarche de budgétisation verte.

Porteur politique : Instance Transition VP

Porteur technique : Direction générale et direction générale adjointe avec service juridique et de la commande publique

Potentiel de mutualisation avec les autres communautés de communes : élevé avec la création d'un réseau "verdir la commande publique" (réseau d'entraide, de partage d'outils et de pratiques)

Intégrer progressivement les secteurs et services qui peuvent être concernés par cette thématique

2024 = préparation à quatre EPCI et 2025 = mise en place du réseau

2024 – 2026 pour la CCJ :

- S'organiser et mobiliser en interne : identifier un agent référent en interne qui sera formé sur les possibilités d'intégration du développement durable dans les marchés publics (référent "achat durable"), recenser les pratiques actuelles et identifier les marges d'amélioration pour construire une stratégie de la commande publique durable
- Voter une délibération sur la mise en œuvre de clauses environnementales (et sociales) dans les marchés publics
- Encourager la sobriété et acculturer les différents services à la notion d'achat public durable (cycles de formations)
- Élaborer et promouvoir une charte des manifestations responsables avec l'OTI pour impliquer l'organisation interne de la CCJ et acter certaines lignes rouges (ex : ne plus acheter de gobelet carton)
- Privilégier les produits de saison, locaux et biologiques pour les événements ponctuels organisés par la collectivité, les achats alimentaires
- Appliquer des clauses environnementales variées et systématiser la logique cycle de vie des produits et services, afin de déterminer les dispositions environnementales pertinentes selon les familles d'achat

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	Référence PCAET
C. concernées par des achats	Communes	Elus CCJ. Partenaires Services de la CCJ			PCAET PLUI,	Action 8

MESURES DU REFERENTIEL CAE

5.2.2.1	S'organiser et mobiliser en interne - Identifier un agent référent en interne : cet agent a été formé sur les possibilités d'intégration du développement durable dans les marchés publics (référent "achat durable") - Sensibiliser et mobiliser les élus, les inciter à adopter une politique volontariste : connaissance de la logique cycle de vie des produits et services et de la notion de coût du cycle de vie, connaissance des éco-labels
5.2.2.2	Voter une délibération sur la mise en œuvre de clauses environnementales (et sociales) dans les marchés publics Mettre à disposition des agents et élus des directives générales avec critères pour les marchés publics
5.2.2.3	Faire usage de sobriété pour éviter certains achats

5.2.2.4	Mener les actions simples ▪ Effectuer les achats d'articles en papier (papier à imprimer, papier hygiénique), de détergents et d'appareils de bureau selon des critères écologiques (exemple : écolabel et notamment écolabel européen) ▪ Privilégier les produits de saison, locaux et biologiques pour les évènements ponctuels organisés par la collectivité, les achats alimentaires
5.2.2.7	Appliquer des clauses environnementales variées et systématiser la logique cycle de vie des produits et services, afin de déterminer les dispositions environnementales pertinentes selon les familles d'achat ▪ Inclure la prise en compte de la durée de vie et de la fin de vie des produits achetés dans les critères d'achats
5.2.2.9	Passer au crible l'ensemble des achats publics % des marchés (en €) intégrant des clauses environnementales (et sociales) dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution en augmentation

Agir sur le patrimoine de la communauté de communes du jovinien

Action 13. Améliorer le suivi des consommations sur les bâtiments intercommunaux

Objectif : Avoir une connaissance fine du fonctionnement des bâtiments pour optimiser les dépenses et partager avec les services et les élus

Porteur politique : commission voirie et travaux (et bâtiments)

Porteur technique : Direction générale des services et responsables des services techniques de la CCJ

Sous Action 11 : Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics

- Mettre en place un socle de connaissance initiale sur son patrimoine
- Communiquer : présenter une synthèse du bilan aux élus et aux services

2024 :

- Sur la base des bâtiments intercommunaux, suivre pour chaque bâtiment les flux selon les usages et avoir les scénarii à 2030 et 2050
- Présenter un bilan sur la base de l'existant et identifier les pistes d'amélioration dans le cadre du décret tertiaire.

2025– 2026 :

- Intégrer les volets comportement et usages (action 6) et production des énergies renouvelables afin de mesurer les impacts dans la mesure du possible et de l'avancement.

Sous Action 17 : Economiser l'eau dans les bâtiments publics

- Réaliser un diagnostic précis des consommations d'eau et des conduites d'eau de l'ensemble des bâtiments publics et des grands consommateurs
- Formaliser l'engagement de la collectivité à réduire ses consommations ; sensibiliser et informer les utilisateurs ; mettre en œuvre les actions et suivre les consommations

2024 :

- Lister les consommations par bâtiments et identifier des pistes d'amélioration
- Prendre une délibération sur la base de cet existant et de la progression envisagée.
- Présenter un premier travail

2025 -2026 :

- Consolider les engagements et les solutions avec les usagers.

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	Référence PCAET
C. économie et ECI	Ville de Joigny SDEY FEPF Prestataires Délégataires de la pépinière entreprises	Elus CCJ Services Usagers Partenaires	Consommation		PCAET	Actions 6 et 15

Action 14. Mettre en place un programme de performance énergétique et de production d'énergie renouvelable sur le patrimoine intercommunal

Objectif : Augmenter la part de consommation en EnR&R pour la chaleur, le rafraîchissement et l'électricité des bâtiments publics

- Privilégier une énergie produite localement ou avec des ressources locales

Porteur politique : Commission voirie et travaux (bâtiments) et la commission environnement

Porteur technique : Direction générale et responsable services techniques CCJ

Mise en œuvre :

Les bâtiments intercommunaux sont : la piscine (enjeu très élevé), le bâtiment Adrien Durand (BAT 38) avec des usages très divers (enjeu élevé), la pépinière d'entreprise (enjeu de confort d'été notamment), les bâtiments des services déchets (faible enjeu).

Des actions sont déjà réalisées ou en cours. L'objectif est de présenter pour chaque bâtiment concerné par le décret tertiaire, l'évolution et les potentiels en fonction des projets locaux identifiés.

2024 :

- Pour chaque bâtiment de la CCJ, étudier les approvisionnements en EnR possibles
 - Suivre le réseau de chaleur de la Ville de Joigny

2025 – 2026 : suivre et informer des avancées et de l'impact des choix réalisés.

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	Référence PCAET
C. économie et Eci C. Finances C. commande publique et juridique	Ville de Joigny Région BFC SDEY Plein Soleil	Elus CCJ Usagers	Taux EnR dans les consommations dans chaque bâtiment		PCAET PLUI,	Nouvelle

3.1.1.1	Connaître les enjeux de la distribution d'énergie sur le territoire Connaître les enjeux de la distribution d'énergie sur son territoire Demander au syndicat d'énergie ou au concessionnaire/gestionnaire du réseau les informations utiles à sa politique énergie
---------	--

Action 15. Gérer la voirie relevant de la CCJ durablement

Objectif : Questionner les modes d'aménagement et de gestion de la voirie gérée par la CCJ pour comprendre les enjeux CAE et adapter un mode plus vertueux

- Connaître son patrimoine voirie
- Limiter l'impact environnemental des matériaux de voirie
 - Renforcer l'usage des matériaux suivants dans ces chantiers : matériaux perméables, recyclés, à faible albédo, à basse température de mise en œuvre (enrobés à froid ou tiède...), liants végétaux
 - Inscrire des critères environnementaux dans les appels d'offres des chantiers voirie

Porteur politique : Commission voirie et travaux (bâtiments), commission environnement

Porteur technique : Direction générale et responsable services techniques CCJ

Mise en œuvre

Le budget de la voirie est un poste en investissement important. La CCJ s'est engagée dans une volonté de travailler sur des aménagements et une commande publique durables. Cela passe dans un premier temps d'une part, par une acculturation collective des services et des élus sur ces enjeux associés à la voirie et d'autre part, par une connaissance plus fine de la voirie.

Par ailleurs, la CCJ ayant la compétence mobilité, les infrastructures routières et cyclables représentent un des enjeux incontournables pour penser les mobilités de demain. Cette action sera donc également s'inscrire dans la transversalité des enjeux de mobilité.

Enfin, les aménagements de la voirie sont indissociables de la chaussée et des parkings au moins sur les zones gérées par la CCJ (Bâtiment Adrien Durand, pépinière d'entreprises, Zone d'activité de Joigny). La question de la désimperméabilisation sera donc associée.

2024 :

- ☐ Collecter des informations qualitatives sur l'état de chaque voirie (description, des besoins, suivi en lien avec les exigences d'un SIG -> voir avec IGN).
- ☐ Formations / retours expériences techniques + marché (cycle de vie, etc.) en lien avec la commande durable
- ☐ Identifier les points essentiels
- ☐ Expérimenter des projets sur les trottoirs de la ZA de Joigny et aménager devant le BAT 38.

2025 - 2026

- ☐ Intégrer dans un SIG (voir avec IGN)
- ☐ Formalisation dans des marchés
- ☐ Accompagnement au changement

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	Référence PCAET
C. juridique et commande publique C. Finances C. économie	communes	communes Elus CCJ Partenaires	Linéaire		PCAET PLUI,	Action 8 mais spécifique voirie

Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la CCJ

Action 16.
Promouvoir la mobilité durable en interne au sein la CCJ

Objectif :

La promotion de la mobilité durable en interne à la CCJ est une première brique importante à mettre en place pour favoriser la prise de conscience des agents sur le rôle que chacun peut jouer pour contribuer à la diminution de l’impact de nos déplacements sur l’environnement.

La CCJ doit interroger son fonctionnement, analyser ses besoins pour définir une politique de mobilité durable qui soit interne comme externe. Relayer les résultats obtenus permettra par ailleurs de valoriser l’exemplarité du fonctionnement des services mais également de démontrer qu’il est possible d’agir, même à petite échelle.

Porteur politique : commission environnement (GT mobilité) et VP RH

Porteur technique : Direction générale / direction générale adjointe et DRH

Mise en œuvre :

2024 :

- ☐ Orienter le renouvellement de flotte vers les carburants alternatifs et à faibles émissions de polluants atmosphériques
- ☐ Organiser des formations écoconduite pour les services
- ☐ Mettre à disposition des VAE à disposition des services en alternative de la voiture
- ☐ Participer au challenge mobilité pour favoriser le covoiturage et le VAE
- ☐ Communiquer et lancer une dynamique interservices lors du challenge mobilité

2025 -2026

- ☐ Etendre aux communes

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	
C. Ressources humaines GT mobilité		Services			PMS	Action 19

AXE 5. Mettre le territoire sur le chemin de la transition

Faire ensemble par davantage de coopération et de communication

Action 17. Rendre visible la stratégie partenariale multi-niveaux

Objectif : coordonner les différentes contractualisations sous l'angle CAE / ECI et présenter au élus la cohérence globale des financements obtenus.

La CCJ est signataire et/ou chef de file de plusieurs dispositifs contractuels ayant pour fil rouge la transition énergétique et écologique des territoires : CRTE, TEA, COT, PAT etc. Bien qu'une harmonisation des différents critères associés aux dispositifs concernés soient en cours et de plus en plus visible, les articulations et les complémentarités restent parfois complexes à rendre concrètes.

Les partages d'informations et de pratiques, les constructions de stratégies communes en lien direct avec nos partenaires, qu'ils soient publics ou privés, permettent de clarifier les objectifs de chacun et de définir des stratégies plus cohérentes et réellement adaptées aux besoins des territoires signataires. L'intégration des enjeux CAE et ECI au sein de chacune de ses démarches contractuelles est impérative pour optimiser les chances d'associer des acteurs financiers et opérationnels.

Porteur politique : le Président

Porteur technique : Direction générale / direction générale adjointe, chargée de coordination PCAET, chef de projet Contrat TEA PETR, chargé de mission PAT

Potentiel de mutualisation avec les autres communautés de communes : élevé

Mise en œuvre :

Identifier les acteurs clés à associer

- Echanger et s'impliquer dans des projets à l'échelle extra-locale
- Formaliser la stratégie partenariale

2024 :

- Lister et cartographier les interactions
- Identifier pour chaque contractualisation les contacts de la CCJ sous l'angle CAE/ ECI.

2025 – 2026 :

- Intégrer ces contractualisations dans le budget du PCAET

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	Référence PCAET
Toutes	Communes Région BFC, Département, ADEME, PETR	Elus CCJ services Partenaires			CRTE , CLS, CTG,	Action 1 et 2

6.1.1.1	Identifier les acteurs clés à associer Identifier et cartographier les acteurs clés (privés et publics, interne et externe) à associer Inscrire la coopération dans les fiches de poste des agents concernés (missions identifiées et temps associé)
6.1.1.2	Echanger et s'impliquer dans des projets à l'échelle extra-locale Echanger et coopérer avec les institutions nationales et régionales impliquées dans les PCAET, SRCAE/SRADET et PPA (DREAL, DDT, Ministère de l'écologie...) Participer aux commissions de suivi des sites stratégiques pour veiller à la qualité environnementale
6.1.1.3	Formaliser la stratégie partenariale Voter et budgéter le plan de coopération (valables sur plusieurs années)

Action 18. Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité avec les communes et les partenaires

Objectif : renforcer l'appui aux communes et l'efficacité des réponses apportées aux habitants, aux entreprises et à la nature

Porteur politiques : instance « transition » (VP), commission environnement (CAE) et commission (ECI)

Porteur technique : DGS/DGA, chargé de développement économique, chargée de coordination du PCAET

Mise en œuvre :

Créée en 2003, la Communauté de Communes du Jovinien est alors composée de 6 communes membres. A ce jour, 19 communes composent le territoire jovinien. D'une collectivité de services, elle s'est transformée peu à peu en collectivité de projets, de planification et d'accompagnement. Dans un contexte de décentralisation et transferts de compétences, les collectivités sont face à des enjeux nouveaux de coopérations indispensables pour assurer un cadre de vie et un environnement viable. Ces transformations passent non seulement par une réorganisation en interne et une transversalité entre les services et les commissions des élus, par un portage politique partagé des enjeux CAE et ECI mais également par des coopérations avec les communes et les relais présents sur les communes (entreprises, société civile, associations).

A titre d'exemples : la commune de Béon est lauréate dans le programme Ville et Villages d'avenir et propose de travailler sur la restauration collective avec des communes (Chamvres, Champlay, Paroy-sur-Tholon, La Celle Saint-Cyr). Des entreprises travaillent ensemble sur le projet d'autoconsommation collective. L'école de Villevallier est engagée dans le dispositif Aire terrestre éducative avec la LPO. La ville de Joigny a pour projet d'approvisionner en bois local la chaufferie bois à construire de Joigny créant ainsi des relations de proximité avec la chaîne des professionnels du bois.

2024 :

- ☐ Mettre en place des relais locaux à l'échelle communale et valoriser leur mission (élus de la commission environnement, associations, assemblée des citoyens, etc.).
- ☐ Organiser 2 rencontres/an avec les secrétaires de mairies pour définir les points à travailler sur les différentes demandes.
- ☐ Définir des thématiques prioritaires (alimentation, mobilité, biodiversité, aménagement d'espaces publics, etc) pour mettre en place un budget participatif
 - o sur la mobilité et l'identification des personnes vulnérables et les ressources par commune (avec CCAS / commission / associations / comité des fêtes)
 - o avec les cantines pour la restauration collective
 - o avec les écoles pour les besoins (volet biodiversité, savoir rouler à vélo,...)
- ☐ Identifier les contacts des collèges (Département) et lycées (Région) sur la mobilité pour les sorties et flux domicile <-> établissement
- ☐ Faciliter la mise en œuvre de l'assemblée des citoyens par la Convergence des possibles
- ☐ Initialisation de rencontres entre l'Agence régionale de biodiversité Bourgogne Franche-Comté et d'entreprises sur les enjeux de la biodiversité.

2025 -2026

- ☐ Développer une boîte à outils et une cartographie des contacts par établissement
- ☐ Développer un agenda annuel des moments forts

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	Référence PCAET
C. environnement C. déchets / déchetteries	communes	Elus CCI Partenaires habitants			PCAET PLUI,	Action 1, 3

Action 19. Agir avec la société civile sur le chemin de la transition

Objectifs : apprendre de la société civile et la mobiliser en développant des concertations

- Définir une organisation et identifier des axes de travail pour entretenir une culture de la collaboration sur le territoire
- Conduire une concertation régulière et pérenne
- Utiliser les contributions des instances de concertation

Porteur politique : commission environnement

Porteur technique : chargée de la coordination du PCAET

Mise en œuvre :

La vocation d'un PCAET est d'être élaboré avec les acteurs du territoire par des ateliers qui sont à organiser sur les différentes étapes classiques que sont : le diagnostic, les enjeux, stratégie et les actions. Dans les faits, il est très difficile de mobiliser des habitants et des entreprises. Des associations mobilisant des réseaux de bénévoles sont en revanche plus contributives. Pourtant, les collectivités doivent s'appuyer sur la concertation pour légitimer les décisions prises. Cet apprentissage passe par une connaissance des différents leviers d'implication des citoyens, par la formalisation des « règles du jeu » sur les droits, sur la mise en place de groupe de travail des thèmes variés (ex : climat, air, énergie, déchets, eau, assainissement, mobilité...).

Dans le cadre de certains PCAET, des collectivités allouent des budgets pour faciliter la concrétisation de projets même modestes, portés par des citoyens (ex : organisation du glanage, jardin partagé, installation de nichoirs, fédérer des groupements de commande de récupération d'eau, etc.).

La convergence des possibles a été labellisée « Fabrique de territoire » en 2021. Ce consortium appuie sur le territoire de la CCJ les démarches autour de l'écologie, de l'éducation populaire et de la coopération entre les acteurs locaux. En 2023, le projet d'une assemblée de citoyens est né avec des acteurs déjà engagés, impliqués et présents en soutien sur les enjeux du PCAET. 2024 verra la concrétisation de ce projet qui souhaite mobiliser et faire s'engager des citoyens, des professionnels et des élus issus de chaque commune du territoire Jovinien pour contribuer à sa manière à construire et animer le territoire de demain.

Il est proposé de s'appuyer sur cette expérience pour que la CCJ apprenne et tire des enseignements pour mieux construire aussi ses outils de concertation.

2024 :

- Animation de l'assemblée de citoyens portée par la convergence des possibles avec la présence d'élus et de citoyens.
- Observation, acculturation des élus et des services sur les enseignements à tirer du point de vue de la collectivité par une approche sociologique lors du déroulement de l'assemblée des citoyens
- Bilan de l'assemblée des citoyens.
- Restitution avec les services et les élus.

2025 -2026 :

- Mettre en place un budget participatif à l'échelle CCLNG/Communes pour développer des actions permettent d'atteindre les objectifs du PCAET :
 - Définir des thématiques prioritaires (alimentation, mobilité, biodiversité, aménagement d'espaces publics, etc) pour mettre en place un budget participatif
 - Définir un budget alloué, global ou par priorités, correspondant aux thématiques proposées
 - Mobiliser si possible le mécénat pour le financement
 - Mettre en place une communication et également des critères de candidature encourageant la participation citoyenne
 - Définir les modalités de choix, transparentes, et favorisant l'ouverture à des partenaires extérieurs
 - Organiser une communication qui valorise les actions retenues

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	Référence PCAET
C. environnement C. déchets / déchetteries	communes	Elus CCJ	Nb de projets issus de l'assemblée validés, Nb de réunions	Bilan de l'assemblée, outils de concertations	PCAET Assemblée des citoyens	Action 4,

MESURES DU REFERENTIEL CAE

6.5.1.1	Définir une organisation et identifier des axes de travail pour entretenir une culture de la collaboration sur le territoire Connaître les différents niveaux d'implication des citoyens : l'information, la consultation, la concertation, la co-production, la codécision, l'auto-gestion Formaliser les « règles du jeu » de la concertation : les objectifs et le pouvoir d'influence des instances sont définis clairement, les droits et les devoirs de chacun (collectivité / citoyens) sont annoncés, par exemple dans une charte Définir un/des groupes de travail sur des thèmes variés : climat, air, énergie, déchets, eau, assainissement, mobilité... Institutionnaliser la collaboration entre les habitants et la collectivité sur les thèmes relevant de l'énergie et du climat en définissant un organe participatif et/de concertation ou en se basant sur les groupes de travail déjà existants (qualifier les Conseils de quartier, Conseils de développement, ...)
6.5.1.2	Conduire une concertation régulière et pérenne Animer et mobiliser régulièrement (au moins trois fois par an) les habitants lors d'ateliers thématiques ou autour de projets particuliers (plan vélo, rénovation d'une école, etc.). S'organiser pour faire participer des publics variés en mobilisant des canaux de communication et des formats de concertation variés et adaptés aux différents publics
6.5.1.3	Utiliser les contributions des instances de concertation Voter au moins une décision par an par l'organe délibérant de la collectivité issue du travail des groupes de travail

Action 20.

Soutenir des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance avec les acteurs locaux

Objectif : Renforcer les coopérations entre les écoles et les acteurs locaux

- Rencontrer les acteurs locaux de l'éducation et la petite enfance et s'organiser pour mener des actions communes
- Sensibiliser les enfants aux enjeux climat-air-énergie et à l'éco-citoyenneté
- Pérenniser et massifier la sensibilisation

Portage politique : Commission déchets-déchetteries / commission environnement

Porteur technique : Relai petite enfance / service environnement (biodéchets) / chargée de la coordination du PCAET

Mise en œuvre

La CCJ n'a pas la compétence enfance – jeunesse mais elle a la compétence qui lui a permis de mettre en place le Relais Petite Enfance. Le Relais Petite Enfance est un lieu de découverte, d'éveil, de socialisation où l'adulte accompagne l'enfant dans ses nouveaux apprentissages. Des temps d'animation collective sont proposés (espaces de jeux, rencontres enfants/adultes, etc.). Diverses activités adaptées au développement de l'enfant sont organisées avec la participation des assistants maternels et des employés à domicile.

L'objectif reste toutefois de venir en soutien des établissements scolaires dans le projet de développement durable ou des actions appuyant les projets éducatifs intégrant les enjeux CAE et ECI.

Les écoles construisent leur programme et l'objectif est bien de faciliter la mise en œuvre, les sorties en travaillant en amont sur les leviers que peut avoir la CCJ.

A titre d'exemple, le dispositif Savoir rouler à vélo à destination des élèves de CM1 et CM2 a été encouragé et facilité par la Ville de Joigny. La CCJ pourrait venir en soutien des communes de la CCJ avec des associations locales. La mise en place d'un composteur dans la cantine, la sensibilisation à la magie du compost et la vie du sol proposée par le SDCY dans le cadre de la semaine de biodiversité 2024, les animations de la LPO dans les petites classes comme au collège Marie Noël, etc.

Au-delà des établissements scolaires, l'implication de la jeunesse commence par l'écoute de ses propositions. Des acteurs associatifs travaillent étroitement avec la Mission locale de Joigny et de Migennes et peuvent ainsi rendre visible les difficultés et les besoins sur lesquels des leviers sont parfois possibles. A titre d'exemple, la CCJ conventionne avec Mobil'éco depuis plusieurs années permettant de transporter ou d'apporter des solutions de déplacement ponctuellement à des jeunes pour des formations ou des recrutements.

2024 :

- Action portée par le Relais Petite enfance
- Rencontrer les écoles et recenser les besoins, formaliser des axes prioritaires.
- Identifier les contacts dans les collèges et lycées pour partager les enjeux CAE ou relayer les animations des associations.
- Mettre en œuvre Savoir rouler à vélo
- Animations pour les scolaires le cadre de la semaine de biodiversité
- Accompagnement des cantines pour la mise en place de composteurs
- « Qui l'eût crue » avec le SDCY, stands à destination des enfants
- La fête du vélo à Villecien

2025 -2026 :

- Rendre visibles les actions et acteurs.

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	Référence PCAET
C. environnement C. déchets / déchetteries	Communes, SDCY, EPTB Seine Grands Lacs, SMYM, associations	Enseignants, Parents Etablissements scolaires, association			PCAET PLUI,	Action 3

Améliorer la production d'énergie renouvelable du territoire et prévenir la précarité énergétique

Objectif : répondre à des besoins énergétiques par des ressources locales et solidaires

- Initier et/ou participer à des actions mutualisées sur le territoire
- Systématiser la coopération intercommunale et donner l'exemple sur le territoire

Action 21. Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire

Objectif : développer l'autoconsommation collective en photovoltaïque

- Augmenter progressivement la production d'électricité renouvelable
- Susciter les projets citoyens et/ou encadrer l'intervention d'un développeur extérieur

Porteur politique : Commission développement économique ECI

Porteur technique : chargé du développement économique

Mise en œuvre :

La Communauté de Communes du Jovinien a élaboré un plan climat-air-énergie qui prévoit notamment l'accélération du développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Par ailleurs, la facture énergétique du territoire ne cesse d'augmenter et a explosé au moment de la crise énergétique. Elle s'élève à 72 M€ en 2015 et est estimée à 182 M€ en 2030.

Pourtant, même si les énergies renouvelables se développent localement rien ne garantit qu'elles aient une répercussion sur la facture énergétique sauf si nous la consommons localement. Le prix de l'énergie devient donc fixé par le coût du projet et non plus par les marchés, sensibles aux événements mondiaux.

Demain, les industriels et les collectivités ne bénéficieront plus des amortisseurs mis en place. Demain la protection du bouclier tarifaire prendra fin pour nos concitoyens.

Ces aides, si elles sont nécessaires à court terme pour faire face à la crise énergétique, ne sauront être la seule réponse et surtout ne pourront être une réponse durable sur les finances publiques locales et nationales. Les territoires, les acteurs économiques, les habitants devons nous réinterroger sur notre rapport à l'énergie. Aurions-nous collectivement mieux traversé cet épisode si le territoire produisait davantage d'électricité ? Non. Non, car le paradigme qui prédominait reposait sur une réinjection de l'énergie produite sur le réseau sans que localement le territoire puisse en tirer un bénéfice ou un avantage sur le coût de l'énergie.

La Communauté de Communes du Jovinien a donc réuni le 6 décembre 2022 les industriels de ses zones d'activité, et le 26 avril 2023 les élus de l'ensemble du territoire jovinien, pour leur présenter ce vers quoi elle souhaitait tendre.

La Communauté de Communes du Jovinien a donc répertorié les sites, terrains, parkings susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques (ombrières, sol, toiture) afin de couvrir la plus grande partie possible de ses besoins et des besoins privés.

A l'échelle du territoire, plusieurs projets seront nécessaires pour couvrir nos besoins, sans pour autant devenir

➔ **Impliquer la commission environnement pour la prise en compte des enjeux biodiversité.**

2024

- ☐ Expliquer des projets en cours
- ☐ Identifier les acteurs clés et identifier les besoins des communes en lien avec les zones d'accélération EnR
- ☐ Susciter les projets citoyens et/ou encadrer l'intervention d'un développeur extérieur
- ☐ Formaliser le projet d'autoconsommation collective

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Cadre	Référence PCAET
C. Voirie et travaux C. aménagement C. urbanisme C. environnement	Communes Plein Soleil SDDEY	Entreprises communes			PCAET PLUI,	Action 30,31,32

MESURES DU REFERENTIEL CAE

3.1.1.5	Mettre en œuvre un programme localisé de maîtrise de l'énergie avec les gestionnaires/concessionnaires des réseaux Accompagner des projet pilotes en auto-consommation d'électricité renouvelable pour augmenter les taux d'auto-consommation et d'auto-production (juste dimensionnement, synchronisation de la consommation avec la production, opération collective...)
3.2.3.2	Diversifier les sources de production d'électricité renouvelable Susciter les projets citoyens et/ou encadrer l'intervention d'un développeur extérieur pour réaliser et exploiter un équipement dédié à la production d'électricité

Action 22. Prévenir et lutter contre la précarité énergétique et à la mobilité sur le territoire

Objectif :

Réaliser un état des lieux de la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité sur le territoire

- Réaliser un état des lieux de la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité sur le territoire
- Adopter une stratégie de lutte contre la précarité énergétique
- Formaliser une offre d'outils à destination des ménages en situation de précarité

Porteur politique : commission habitat et GT mobilité de la commission environnement

Porteur technique : Maison de l'Habitat

Mise en œuvre

2024 -2026 : sur la précarité énergétique

- **Mettre en place un Comité de lutte contre l'habitat indigne et définir un protocole partenarial général**

En lien avec le Pôle Départemental PDLHI, la CCJ envisage de mettre en place un comité local de lutte contre l'habitat indigne à l'échelle intercommunale des 19 communes.

- Etendre le permis de louer. Lutter contre les marchands de sommeil. Lutte contre la précarité énergétique. Gestion de la mise en sécurité.

L'un des premiers objectifs est également d'améliorer l'efficacité des politiques en la matière avec une démarche partenariale.

- **Etendre à l'intercommunalité le portage de la lutte contre l'habitat indigne**

Le fait de maintenir le permis de louer contribuera à contrôler la qualité des logements avant leur location. Ce dispositif servira également à renvoyer les propriétaires de logements non conformes vers les dispositifs d'aides.

Faire connaître le cadre d'application du "logement décent"

Au 1er janvier 2023, un logement sera qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement, etc.), estimée par le DPE et exprimée en énergie finale par mètre carré et par an, sera inférieure à 450 kWh/m². (Décret n° 2021-19 du 11 janvier 2021 relatif au critère de performance énergétique dans la définition du logement décent en France métropolitaine) Informer les habitants sur les évolutions réglementaires notamment.

- **Mettre en place d'une procédure interne à l'échelle du territoire pour la gestion des mises en sécurité**

Pour assurer la gestion du suivi du patrimoine (du signalement au contrôle des travaux levant l'arrêt de mise en péril), une organisation transversale est à mettre en place pour coordonner entre les différents services des collectivités.

2024 -2026 : sur la précarité mobilité

L'expérimentation de la plateforme de mobilité seniors de 2021 à fin 2023 a mis en exergue le besoin de moyens de déplacement pour principalement se soigner, mais également pour s'alimenter et rompre l'isolement.

2024 : mise en place d'un transport à la demande (TAD) Porte à porte prioritairement axé sur les besoins de santé. L'accueil téléphonique sera réalisé en interne avec le souhait d'une mise en relation avec les communes, le Département et les CCAS pour les personnes vulnérables.

Le lancement d'un PMS sera associé à une réflexion des alternatives à l'autosolisme et la mobilité évitée pour identifier les personnes vulnérables. Cet axe prioritaire s'inscrit dans les travaux en cours par le Département et la Région (AOM), mais également par le PETR avec le CLS.

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Cadre	Référence PCAET
	Communes, CCAS, UTS Joigny, AGIRC ARCCO CAF ARS (OPAH-RU obligation), Région, Département	Habitants	Nb de logements indignes		CLS	Actions 11, 18 avec volet précarité mobilité

Mettre en place une stratégie patrimoniale avec les communes volontaires

Action 23. Mettre en place une stratégie patrimoniale avec les communes volontaires

Objectif : élaborer un schéma directeur immobilier énergétique avec les communes volontaires

La communauté de communes peut jouer un rôle de facilitateur et de coordonnateur d'une démarche d'optimisation en matière de gestion énergétique du patrimoine public des collectivités volontaires. S'interroger sur la structure de ses bâtiments, sur leur fonctionnement, les coûts qu'ils engendrent au regard de leurs usages est essentiel pour identifier ce sur quoi il serait pertinent d'agir prioritairement.

La mise en place d'une stratégie patrimoniale est la base de toute dynamique territoriale de sobriété et d'efficacité énergétique du bâti. La réalisation d'un SDEI permet de :

- Acter la volonté politique de mettre en place une stratégie patrimoniale ou un plan de rénovation
- Mettre en œuvre une stratégie de rationalisation de son patrimoine
- Être ambitieux et opérationnel dans la stratégie de rénovation
- Étudier des moyens de financement innovants pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de travaux
- Suivre et adapter le plan pluriannuel de travaux

Porteur politique : commission voirie et travaux (bâtiments)

Porteur technique : responsable des services techniques

Mise en œuvre :

Certaines communes sont engagées avec le SDEY dans le cadre du programme conseil en énergie partagée (CEP) mais toutes ne le sont pas. Au-delà de l'entretien de structure et d'accessibilité, la recherche de sobriété et d'efficacité sur les bâtiments publics pour répondre aux usagers ou aux services est à mettre en perspective avec les consommations énergétiques voire en autoconsommation. Dans ce cadre, la mise en place d'une démarche globale et de rationalisation peut être initiée collectivement.

2024 :

Proposer une démarche groupée pour la réalisation de schémas directeurs immobiliers. La CCJ pourrait recenser les besoins des communes volontaires, porter la commande techniquement pour leur compte et coordonner sa mise en œuvre sur le territoire.

2025 -2026 :

Accompagner la mise en œuvre et la valorisation des plans d'actions identifiés dans les SDIE communaux (définition des projets et ingénierie financière, communication des opérations réalisées)

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats / preuve	Cadre	Référence PCAET
C. économie et ECI C. urbanisme C. environnement	Communes SDEY	communes	Nb de communes engagées Nb de bâtiments concernés Bilan énergétique avant et gains estimés	Délibération Relevé de décisions	PCAET, PLUI, PICS, PMS	Action 6

Favoriser les activités économiques durables et l'attractivité du territoire

Action 24. Favoriser les activités économiques durables avec les entreprises

Objectif :

- Partager la stratégie, les connaissances et les enjeux liés aux entreprises au sein de la collectivité
- Capitaliser et travailler en partenariat avec les acteurs spécialisés
- Maintenir une dynamique économique, en adéquation avec les besoins d'une société bas carbone

Porteur politique : commission économie et ECI

Porteur technique : chargé du développement économique et ECI

Mise en œuvre :

La pandémie du coronavirus a exacerbé les limites de notre modèle économique mondialisé actuel et révélé ses fragilités. Elle pose la question de notre souveraineté et de notre dépendance aux autres sans appeler pour autant au rejet ou à l'isolement, terreau de maux tout aussi atroces. Malheureusement, dans son fonctionnement normal, ce système mondialisé engendre des logiques destructrices, des aberrations environnementales et fait la part belle aux rapports de force. Pendant longtemps, pendant trop longtemps des pans entiers de notre industrie ont été délocalisés, à la recherche de meilleures marges, à la recherche de normes toujours moins contraignantes, mettant en exergue des conditions de travail souvent désastreuses et éloignant toujours un peu plus les lieux de production du consommateur final. Dans le monde tel que nous le connaissons, le progrès social semble inégal et relatif et les richesses accaparées par quelques-uns.

Cette crise a malgré tout permis de déceler des promesses, des alternatives à cet individualisme devenu la norme. Contraints de changer et de nous adapter nous avons réappris ... à faire ensemble. A être solidaire. Cette crise est une opportunité. Une opportunité à saisir, celle qui doit nous amener à évoluer vers un écosystème résilient où l'humain et l'environnement seront les préoccupations principales, vers un faire ensemble grâce auquel nous saurons mieux nous adapter aux difficultés futures.

Dans cette crise, les réponses à nos besoins fondamentaux, les réponses efficaces ont été locales, rappelant les nombreux atouts présents sur notre territoire. Ces réponses, nos richesses, doivent constituer la base de notre modèle de développement. Nous devons favoriser le basculement vers une économie de la fonctionnalité et de la coopération, en rapprochant production et consommation, en promouvant les circuits courts, la mutualisation, le partage, la communication inter-entreprises. Faisons de notre territoire, une terre de vies et d'échanges.

La Communauté de Communes du Joviniens entend se saisir de cette opportunité, apprendre de cette crise et participer pleinement au changement. Elle souhaite obtenir les moyens de créer de nouveaux outils qui seraient partagés entre les différents acteurs économiques du territoire. La création d'une usine école permettrait non seulement cette mutualisation inter-entreprises et constituerait également un formidable outil de démonstration ou d'éducation aux métiers de l'industrie, de l'artisanat à destination des enfants, des étudiants rapprochant deux mondes qui se parlent peu ; l'éducation nationale et les acteurs économiques.

Reconnu comme un territoire d'industrie, le Joviniens ont la volonté, tout en évitant l'étalement urbain, d'être en capacité de proposer du foncier à vocation économique. Friches industrielles, densification dans les zones d'activités, rénovation de bâtiments tout doit être mis en œuvre pour engager le processus de ré-industrialisation du pays et du territoire. Ce projet s'inscrirait pleinement dans la stratégie de rapprocher production et consommation et réduirait notre dépendance aux autres.

L'économie de demain ne doit plus être celle d'hier. La Communauté de Communes du Joviniens désire développer et aider à la structuration de nouvelles filières de par sa position notamment de donneur d'ordre. Alimentation, déchets, forêt, ... constituent les premiers exemples de filières appelées à se révéler.

Les principaux acteurs économiques de notre territoire se sont établis dans des zones industrielles créées dans les années 80. Cependant, ces zones vont elles aussi être amenées à évoluer. Véritables îlots de chaleur, ces espaces doivent s'inscrire dans une démarche durable en devenant des îlots exemplaires où le bien-être des

travailleurs se conjugue avec celui des utilisateurs et des consommateurs. Coopération, mutualisation, partage, les déchets des uns doivent devenir les matières premières secondaires des autres diminuant ainsi le transport, limitant le départ de « richesses ». Chaque bâtiment devient un lieu de production d'énergies, chaque mètre carré participe à sa manière à la transition écologique.

2024 :

- ☐ Formaliser et rendre visible le champ d'exercice de la compétence « développement économique »
- ☐ Embarquer des entreprises dans les enjeux CAE (EnR, CEC, Entreprises engagées pour la biodiversité, territoire industrie, mobilité...) : identifier des entreprises motrices et les mettre en relation avec des acteurs, favoriser le réseau
- ☐ Travailler sur la mobilité (PMS, comité des partenaires, plateforme mobil'éco
- ☐ Elargir le dispositif éco-commerçants responsables déjà déployé sur Joigny sur d'autres communes (CCI / CMA / SDCY)
- ☐ Lancement du projet attractivité avec un volet socio culturel, mobilité, CTG, enfance, santé

2025-2026 :

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Cadre	Référence PCAET
C. Voirie et travaux GT mobilité Attractivité C. environnement	Entreprises OTI, ARB BFC CMA / CCI PETR	Entreprises communes			Territoire industrie	Actions 27,

MESURES DU REFERENCIEL CAE

6.3.1.1	Partager la stratégie, les connaissances et les enjeux liés aux entreprises au sein de la collectivité ▪ Travailler en transversalité entre le service/chef de projet développement économique (ou équivalent) et d'autres services, sur des projets communs ▪ Définir précisément le champ d'exercice de la compétence « développement économique » ▪ Disposer d'un argumentaire clair pour inciter les entreprises à mettre en place des actions en faveur de la transition énergétique et climatique
6.3.1.2	Capitaliser et travailler en partenariat avec les acteurs spécialisés ▪ Identifier les acteurs spécialisés au contact des entreprises, connaître leurs actions et leur présenter la politique climat-air-énergie de la collectivité ▪ Recenser les bonnes pratiques des entreprises du territoire, les entreprises « locomotives » pouvant servir de relais et d'exemples ▪ Formations des développeurs d'entreprises sur les enjeux et bonnes pratiques climat-air-énergie en entreprise ; travailler avec eux pour identifier et hiérarchiser les enjeux les plus importants à porter auprès des entreprises, et intégrer ensuite ces thématiques dans les documents d'accueil ou services d'accompagnement proposés par la collectivité
6.3.1.4	Impliquer les entreprises dans des projets d'écologie industrielle structurés et collectifs ▪ Identifier les périmètres pertinents pour développer le concept d'écologie industrielle et inviter les entreprises à identifier les synergies possibles ▪ Elaborer un document pour formaliser les engagements des entreprises dans un projet d'écologie industrielle/économie circulaire ▪ S'impliquer ou soutenir l'utilisation de la démarche territoriale/label "économie circulaire" à l'échelle pertinente (FAIT°)
6.3.1.5	Maintenir une dynamique économique, en adéquation avec les besoins d'une société bas carbone ▪ Renforcer le rôle de relais des commerçants et artisans auprès de leurs clients, pour modifier les habitudes de consommation ▪ Soutenir l'artisanat et les commerces de proximité

Action 25. Développer l'attractivité résidentielle du territoire et un tourisme durable

Objectif 1: Attractivité résidentielle, mise en place d'une démarche partenariale « prospection accueil »

Porteur politique : Commission développement économique ECI et commission tourisme EPIC OTI

Porteur technique : OTI et Jeanne Marin (réfèrent "attractivité résidentielle), Direction générale des services et direction générale adjointe

Contexte :

Dans le cadre de ses missions, l'Office de Tourisme de Joigny et du Jovinien mène depuis longtemps une démarche **d'attractivité résidentielle** mais de façon empirique. Depuis mai 2022, l'office de tourisme est office de tourisme pilote pour le projet d'essaimage, mené par la MASCOT et l'agence LAOU, d'accueil des potentiels nouveaux habitants par les offices de tourisme.

Depuis, quelques outils ont été développés :

- Recours à la plateforme de LAOU pour gérer le suivi des candidats
- Création et/ou diffusion d'outillage : affiche/flyer, questionnaire 1er contact, fiche immobilier, cartographie des acteurs de la transition, questionnaire à destination des nouveaux habitants, ...
- Début de structuration du réseau d'accueil (agences immobilières, réfèrent senior, réfèrent petite enfance, Maison de l'habitat, réfèrent commerce, ...). A ce jour, ce réseau d'accueil est principalement constitué d'acteurs de la Ville de Joigny.

L'enjeu est donc étendre ce réseau à l'ensemble de la communauté de communes

➔ Cette action viendra modifier le PCAET en 2026

Mise en œuvre :

- Formation du réfèrent "attractivité résidentielle" de la CCJ
- Construction de l'argumentaire
- Finalisation de la conception des outils et diffusion : Cartographie de l'écosystème d'accueil, Fiche "je m'installe" - les démarches à réaliser (contrat eau, collecte des déchets, DP si travaux, ...)
- Création d'annuaires : Professions médicales, Ecoles, Artisans – en cours sur lejoivinien.com, Commerces – en cours sur lejoivinien.com, **services de mobilité**, Acteurs économie/emplois, Associations
- Juin/septembre : formation des chargés d'accueil du territoire

2024

- ☐ Ville à joie (Cudot, Sépeaux-Saint-Romain et Saint-Martin d'Ordon).
- ☐ Jusqu'en juin 2024 : préfiguration - formation des territoires, recueil des argumentaires et construction des outils marketing, structuration des réseaux d'accueil locaux
- ☐ Septembre 2024 : lancement – prospection accueil

2025 -2026 :

- ☐ Septembre 2024 – septembre 2026 : prospection – accueil
- ☐ Septembre - décembre 2026 : bilan

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Cadre	Référence PCAET
C. économie (ECI) C. environnement GT mobilité Relai petite enfance	Département de l'Yonne Région BFC PETR CCAS de Joigny	Habitants, Nouveaux arrivants			CLS, CTG, PMS	Action 28 et nouvelle pour objectif 1

Action 26. Développer l'attractivité résidentielle du territoire et un tourisme durable (suite)

Objectif 2 : développer un tourisme durable

- Identifier les enjeux et les bonnes pratiques en matière de tourisme durable sur le territoire
- Mobiliser les acteurs du tourisme
- Intégrer et formaliser de manière ambitieuse l'enjeu du tourisme durable dans la vision climat air énergie du territoire sur le territoire

Porteur politique : : VP Aménagement et tourisme, CA de l'EPIC OTI

Porteur technique : équipe office de tourisme, commission tourisme-patrimoine de l'EPIC-OTI et commission aménagement du territoire de la CCJ

Mise en œuvre :

L'office du tourisme est engagé dans une démarche éco-responsable ; de la sensibilisation aux enjeux climat-air-énergie est faite auprès de l'ensemble des acteurs professionnels et associatifs mais aussi des touristes (partage des bonnes pratiques lors de manifestations, recensement des acteurs économiques locaux sur le site « Le Jovinien.com »). L'office du tourisme a pour projet de créer son propre label (charte en cours d'élaboration). L'office de tourisme est impliqué sur la sensibilisation des jeunes, des écoles et tout public autour de l'alimentation, de l'eau, du changement climatique en prenant des exemples locaux. L'office du tourisme travaille enfin sur la mobilité : Vélo-route, VAE, promotion des itinéraires en mode doux, en train, etc.

2024 – 2026 :

- Établir et faire signer des chartes pour un tourisme durable : la charte des voyageurs à destination des touristes, la charte des prestataires touristiques.
- Mobiliser les restaurants et les hébergements du tourisme.
- Accentuer les partenariats pendant les événements pour inciter le public aux actions (ex : verdissement des bouchons de Joigny, etc.).
- Projet **Mémoire de l'eau** : Village par village, répertorier la mémoire de l'eau : organiser des veillées pour recueillir la parole des plus âgés : où étaient les puits disparus, quel cheminement de l'eau, l'entretien des fossés, les déviations des rus pour les besoins agricole ou industriels, inciter à la restauration et l'entretien du patrimoine vernaculaire : puits, lavoirs, pompes à chapelets et pompes à bras : discussion avec les associations locales, les mairies, les habitants.

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Cadre	Référence PCAET
C. économie (ECI) C. environnement C. aménagement	Département de l'Yonne Région BFC PETR Associations Restaurants Commerces Artistes	Habitants, Touristes	Nb de partenariats	Charte, guides,	CLS Comité directeur de l'EPIC OTI TEA de la Région	Action 28

Soutenir l'agriculture, une alimentation pour tous et la forêt

Action 26. Soutenir une agriculture et l'accès à une alimentation soutenable à travers la mise en œuvre du Projet alimentaire territorial (PAT)

Objectif : remettre l'alimentation et l'eau au cœur des priorités du territoire

- Améliorer la performance environnementale de la production agricole
- Reterritorialiser l'alimentation de la collectivité et contribuer à sa résilience alimentaire
- Modifier les habitudes alimentaires, notamment dans la restauration collective, en respectant les obligations de la loi EGAlim et en s'engageant plus loin

Porteur politique : commission environnement

Porteur technique : Chargé PAT à l'échelle du COT, DGA, chargée de la coordination du PCAET

Mise en œuvre :

2024 - 2026

- Arrivées d'un nouveau chargé de PAT et d'une stagiaire (Précarité alimentaire)
- Suivi de l'expérimentation de la sécurité sociale alimentaire dans le jovinien
- Concertation des acteurs de l'alimentation avant validation du plan d'actions
- Actions pré identifiées : lancement stratégie foncière
- Avancée avec Agri-Paris Seine et les partenaires locaux.

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Cadre	Référence PCAET
C. économie (ECI) C. environnement C. aménagement	PETR Agriseine, BioBourgogne, Chambre agriculture Producteurs, opérateurs de la restauration, Entreprises Structures institutionnelles OTI	Habitants, Agriculteurs Porteurs de projets				Actions 12, 13, 15, 17, 14

Action 27. Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés

Objectif : faire émerger la place des forêts et des métiers du bois dans les enjeux CAE/ ECI conciliable avec le changement climatique et les enjeux de biodiversité

- Sensibiliser élus, services et acteurs du territoire aux enjeux liés à la forêt et aux espaces boisés
- Lutter contre la déforestation importée
- Réaliser des diagnostics, connaître les enjeux liés à la forêt et aux espaces boisés sur son territoire
- Formaliser sa stratégie dans des documents de planification dédiés à la forêt et dans les documents d'urbanisme
- Mettre en place les actions définies dans le plan de préservation et valorisation de la forêt permettant une mobilisation durable de bois et un renforcement durable des puits de carbone dans les forêts (biomasse et sols)
- **Prendre en charge, promouvoir et soutenir le développement d'une filière bois-énergie à haute performance environnementale boisés**

➔ Cette action viendra modifier le PCAET en 2026

Porteur politique : commission environnement

Porteur technique : Chargé PAT à l'échelle du COT, DGA, chargée de la coordination du PCAET

Mise en œuvre :

2024 : mener des actions de sensibilisation et de communication sur les multiples fonctionnalités des forêts et les métiers du bois

- Semaine de la biodiversité sur le thème de la forêt et du bois
- Projet de réseau de chaleur de la Ville de Joigny et approvisionnement local à cartographier avec Fibois et ONF.
- Travail sur la sous-trame forêt dans le cadre de Territoire engagé pour la nature

2025-2026 :

- Recensement des biens sans maître avec les communes volontaires

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Cadre	Référence PCAET
C. économie (ECI)	Ville de Joigny Communes ONF Fibois, communes forestières	Elus de la CCJ Habitants Professionnels		Rapport réunion, Programme semaine biodiversité	TEN	Action 14, 30 mais nouvelle pour le volet filère bois

Prendre en compte l'environnement pour aménager le territoire

Action 28. Optimiser la gestion des eaux pluviales

Objectif : structurer la compétence ruissellement de la CCJ

- Connaître les enjeux locaux de la gestion des eaux pluviales et des inondations sur son territoire
- Informer la population des enjeux et des solutions permettant de limiter le ruissellement
- Réduire les émissions de polluants et le ruissellement à la source
- Mener une politique ferme de prévention des inondations et de protection du milieu récepteur

Porteur politique : commission aménagement et commission environnement

Porteur technique : responsable des services techniques, chargée de la coordination du PCAET

Mise en œuvre :

La CCJ a pris la compétence hors GEMAPI pour la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (hors ruissellement des eaux pluviales en milieu urbain).

A ce titre la CCJ se doit d'élaborer une politique de prévention des inondations et de protection des milieux. Le Syndicat Mixte Yonne Médian (SMYM) accompagne pleinement la CCJ dans ce sens. Des études ont été lancées dans le cadre du PEP/ PAPI qui constitueront le socle de connaissances et des enjeux pour structurer cette compétence.

2024 :

- Implication de la CCJ dans l'état des lieux en cours et identification des enjeux spécifiquement sur le risque ruissellement dans les communes concernées.
- Sensibilisation des élus lors d'une restitution, évènement (ex : Qui l'eût crue du PAPI)
- Formalisation des enjeux de la compétence pour la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (hors ruissellement des eaux pluviales en milieu urbain)

2025-2026 :

- Mise en place d'un plan d'actions (en lien avec TEN et le SMYM)

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Cadre	Référence PCAET
C. économie (ECI) C. voirie et travaux	Ville de Joigny communes	Elus de la CCJ Habitants Professionnels		qui l'eût crue	PEP/PAPI PCAET, PAT, TEN, Compétence potable/ assainissement	Action 5 objectif ruissellement

MESURES DU REFERENTIEL CAE

3.3.3.1	Connaître les enjeux locaux de la gestion des eaux pluviales et des inondations sur son territoire Sensibiliser élus et technicien à la gestion intégrée des eaux pluviales par des solutions compensatoires de rétention ou infiltration à la parcelle Cartographier les zones inondables
3.3.3.2	Informar la population des enjeux et des solutions permettant de limiter le ruissellement Informar sur les zones à risques et sur les comportements à adopter en cas d'inondation Informar sur la gestion intégrée des eaux pluviales : documents et/ou réunions d'informations spécialement conçus pour les particuliers Mettre en place des mesures d'incitations des particuliers pour la récupération des eaux pluviales
3.3.3.3	Réduire les émissions de polluants et le ruissellement à la source, au-delà des compétences du service en charge de la gestion des eaux pluviales Modifier les pratiques locales de nettoyage des rues (fréquence accrue du nettoyage) et sensibiliser sur la nécessité de ne pas rejeter de détritux sur la voie publique

Action 29. Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts

Objectif :

- Sensibiliser à l'importance et à la fragilité de la biodiversité et aux enjeux liés aux espaces verts
- Suivre la réglementation relative à l'éclairage des enseignes
- Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et des pratiques alternatives aux produits phytosanitaires sur le territoire
- Prendre en compte la biodiversité dans une approche transversale
- Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie

Porteur politique : commission environnement et commission aménagement

Porteur technique : responsable des services techniques, chargée de la coordination du PCAET

2024 :

- Délibérations prises en faveur de la biodiversité.
- 1^{ère} édition de la semaine de la biodiversité du 22 au 29 mai 2024
- Lancement du dispositif « Territoire engagé pour la nature » avec l'Agence régionale de biodiversité BFC et de l'accompagnement du CEREMA pour préfigurer les continuités écologiques

2025 -2026 :

- Mise en place d'un programme d'actions sur la base des enjeux identifiés avec des inventaires naturalistes (ABI) et la mobilisation des citoyens et élus.

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Cadre	Référence PCAET
C. économie (ECI)	Ville de Joigny communes	Elus de la CCJ Habitants Professionnels				Action 16 et 14

MESURES DU REFERENTIEL CAE

3.3.4.1	Connaître l'état de la biodiversité et connaître les enjeux liés aux espaces verts sur son territoire (obligations réglementaires) Identifier les réservoirs et corridors écologiques et assurer la mise en œuvre de la trame verte et bleue Etudier les impacts du plan d'action du plan climat / des actions menées dans le cadre de la politique climat air énergie sur la biodiversité
3.3.4.2	Sensibiliser à l'importance et à la fragilité de la biodiversité et aux enjeux liés aux espaces verts Mettre en place des actions de sensibilisation aux différents publics à la biodiversité Mettre en valeur les informations et actions locales relatives à la biodiversité dans ses supports de communication Participer à la réalisation des pratiques de gestion des espaces verts Organiser de sessions de sensibilisation / formation en interne sur la gestion différenciée des espaces verts et les pratiques alternatives aux produits phytosanitaires
3.3.4.3	Réduire les impacts de l'éclairage sur la biodiversité nocturne Etre en relation avec les associations environnementales locales, syndicat d'énergie ou autres partenaires pour faire le lien entre la politique d'éclairage public et le respect de la biodiversité Réaliser une trame sombre (ou trame noire) Organiser un événement contre la pollution lumineuse Obtenir le label « Villes et villages étoilés » de l'ANPCEN Suivre la réglementation relative à l'éclairage des enseignes
3.3.4.4	Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et des pratiques alternatives aux produits phytosanitaires sur le territoire Pratiquer la gestion différenciée des espaces verts et systématiser les pratiques alternatives aux produits phytosanitaires Sensibiliser les habitants à la gestion différenciée et aux pratiques alternatives aux produits phytosanitaires

	Pratiquer la gestion différenciée des espaces verts et systématiser les pratiques alternatives aux produits phytosanitaires Utiliser des espèces rustiques et adaptées au contexte local, y compris dans la perspective du changement climatique.
3.3.4.5	Travailler ensemble pour mener la politique de préservation de la biodiversité (réunion commune, relecture itérative des documents...) Intégrer les enjeux et les objectifs de la démarche climat-air-énergie dans l'élaboration de la trame verte et bleue (et vice-versa).
3.3.4.6	Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie Restaurer des zones humides Déminéraliser des espaces urbains non bâtis (cours d'école, d'immeubles, voiries) Mettre en place des actions de valorisation écologique des espaces publics

Action 30. Promouvoir les bonnes pratiques de compostage auprès des particuliers

Objectif :

- Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets ainsi qu'une politique tournée vers l'économie circulaire
- Suivre annuellement et atteindre les objectifs de diminution de la production des déchets ménagers et assimilés

Porteur politique : commission déchets / déchetterie

Porteur technique : responsable des services techniques, chargée des biodéchets et maître composteur, guide composteur

Mise en œuvre :

Le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, y compris pour les ménages devra s'appliquer au 31 décembre 2023.

3 axes :

- Déchets de jardin (campagnes de broyage bi-annuelles, projet de création de plateforme de broyage)
- Promotion et accompagnement du compostage individuel
- Déploiement du compostage collectif

Déploiement du compostage collectif

2024 :

- Formation maître composteur
- Sensibilisation et mobilisation d'habitants référents (flyer, stand semaine biodiversité, Qui l'eût crue ?...)
- Favoriser le broyage sur place, pour les élagages communaux (redistribuer le broyat aux habitants et / ou l'utiliser par les collectivités et / ou autre)
- Mieux informer les habitants sur les centres de broyage des déchets verts, installés dans les communes
- Expérimenter une commune « 0 biodéchet » en tant que pilote (2022 -2023)
- Implantation de composteurs
- Développement de la filière broyat

2025-2026 :

- Nombre de composteurs collectifs (50 sites accompagnés / ETP/an année 1 et 100 sites accompagnés/ETP année 2 et individuels installés)
- Nombre de composteurs individuels distribués /an (objectif sur 2 ans : 1538)
- Nombre d'événements sur la gestion de proximité (communication / sensibilisation) Evolution du tonnage collecte OM
- Evolution du tonnage des déchetteries

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Liens avec projets / contrats	Référence PCAET
C. économie (ECI) C. environnement	Communes Ecoles SDCY Associations AJCJ Département	Habitants Professionnels Cantines Paysagistes, Agriculteurs	Nb référents,, nb composteurs collectifs et individuels, évolution tonnage, nb campagnes broyat	Flyer communication	PLPDMA PAT PCAET	Action 25 et spécifiquement sur les biodéchets

Organiser les mobilités du territoire

Action 31. Organiser les mobilités sur le territoire

Objectif :

- Décider de réaliser une démarche de planification des déplacements (PDM, PDMS)
- Établir un diagnostic mobilité dans une approche concertée
- Planifier des actions pour limiter l'usage de la voiture individuelle
- Prioriser le développement des modes alternatifs de déplacement à la voiture dans la planification

Porteur politique : GT mobilité

Porteur technique : Direction générale adjointe CCJ, Chargée de la coordination du PCAET

Mise en œuvre :

2024 :

- Créer le comité des partenaires à partir de la délibération prise en 2023 pour les différents collèges
- Lancer un plan de mobilité simplifié (PMS) avec le volet vélo et un bouquet de services
- Réaliser un diagnostic avec ATMO afin de comprendre les flux sur le territoire et avec les territoires limitrophes.
- Communiquer sur le covoiturage avec la Région BFC et Mobigo pour faciliter l'appropriation
- Articuler la démarche avec les différentes échelles et initiatives déjà identifiées.

2025-2026 :

- Mettre en place des actions en fonction des études réalisées.

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Liens avec projets / contrats	Référence PCAET
C. économie (ECI) GT mobilité de la C. environnement	Communes Région BFC, ATMO, CCAS Associations Département Mobil'éco	Habitants Entreprises			PCAET Attractivité résidentielle CTG, CLS, SDAASP, Schéma directeur des mobilités actives et solidaires Convention ATMO 2024-2026	Action 18

Action 32. Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire

Objectif :

- Connaître les parts modales sur son territoire
- Mener une politique d'information et de sensibilisation sur la mobilité durable
- Promouvoir l'intermodalité et les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle sous des formes et vers des cibles variées
- Créer un lieu/service dédié à l'information sur l'éco-mobilité

Porteur politique : GT mobilité et commission économie (ECI)

Porteur technique : Direction générale adjointe CCJ et chargée de la coordination PCAET

Mise en œuvre :

2024 :

- Questionnaire entreprises et enquête du PETR
- Diagnostic avec Atmo BFC
- Fête du vélo à Villecien en mai 2024
- Ligne Autostop sécurisée entre la gare de Joigny et l'aire de covoiturage de Sépeaux-Saint-Romain
- Réaliser une enquête sur la gare de Joigny
- Sensibiliser les élus pour identifier dans chaque commune un parking pouvant faciliter le covoiturage et les équipements adaptés et sécurisés pour les vélos

2025-2026 :

- Prise en compte du PMS

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Liens avec projets / contrats	Référence PCAET
C. économie (ECI) C. environnement	Communes Ecoles SDCY Associations AJCJ Département PETR	Habitants Professionnels Cantines Paysagistes, Agriculteurs		Visuel communication	PLPDMA PAT PCAET	Action 20

Action 33. Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire

Objectif :

- Engager une concertation avec les acteurs locaux pour identifier les flux de marchandises et les besoins
- Repenser la stratégie de stationnement des véhicules de marchandises

Porteur politique : commission développement économique et commission environnement

Porteur technique : chargé du PAT avec les EPCI, chef de projet PETR, Direction générale adjointe CCJ

Mise en œuvre :

Les enjeux du dernier kilomètre et la logistique lié à la restauration collective sont des enjeux sur lesquelles les collectivités peuvent avoir des leviers.

2024 -2026 :

- Identification des flux et des leviers : enquêtes du PETR, diagnostic Atmo, études restauration collective.

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Liens avec projets / contrats	Référence PCAET
C. économie (ECI)	Communes PETR Nord de l'Y. Agri Paris Seine			Etudes réalisées	PCAET PAT	Action 121

Action 34. Développer le réseau et les infrastructures cyclables

Objectif :

- Connaître et analyser les déplacements et stationnements cyclistes du territoire
- Consulter et informer les habitants
- Adopter et mettre en œuvre un schéma directeur cyclable
- Proposer des offres de stationnement vélo de qualité

Porteur politique : Commission aménagement et travaux voirie et GT mobilité rattaché à la commission environnement selon les sujets

Porteur technique : responsable des services techniques et DGA CCJ

Action mutualisée avec le BONUS dans le cadre du COT : préfiguration du plan vélo sur la base d'une démarche participative avec les autres communautés de communes

Mise en œuvre :

La véloroute V55 contribue à l'attractivité touristique et à la pratique du vélo au quotidien pour les habitants. Véritable colonne vertébrale entre sens et Laroche Migennes, l'enjeu est de rabattre les communes de la CCJ de la première ceinture. Des tronçons ont été identifiés mais des études de faisabilité doivent être réalisées (ex : Chamvres, Champlay, Cézy sur la rive gauche <-> Joigny. Verlin< -> St Julien du sault)

Les espaces de stationnements dédiés aux vélos sur la gare de Joigny sont saturés ou inexistants (ex : sur les zones d'activité ou sur des sites stratégiques). En effet, l'abri bus de 8 places qui répond au cadre réglementaire ne permet pas des abonnements supplémentaires et les arceaux sont insuffisants. Cette information a été remontée à la Région et sera intégrée dans le schéma cyclable initié dans le cadre du PMS à lancer.

2024 :

- Création du comité des partenaires jovinien
- Lancement d'un TAD zonal porte à porte pour les publics de plus de 65 ans priorisant la santé
- Lancement du PMS avec un schéma cyclable et un bouquet de services associés
- Repérage sur la véloroute des signalétiques avec le Département et l'OTI
- Lancement des travaux de la mobilité active sur un tronçon des étangs de Joigny-Saint-Aubin, Cézy (presqu'île)
- Cartographier des tronçons cyclables à étudier (carte).
- Contribution au schéma départementale des mobilités actives et solidaires

2025-2026 :

- A voir selon le PMS.

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Liens avec projets / contrats	Référence PCAET
C. économie (ECI) C. voirie et travaux C. aménagement EPIC OTI	Communes Département Région, OTI Associations	Habitants		engagement PMS, TAD, comité des partenaires	PCAET PDMAS PDAASS CLS Attractivité	Action 22

Action 35. Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité

Objectif : maintenir les services rendus de la P'tite navette et aller vers les carburants alternatifs au diesel

Porteur politique : Commission environnement et GT mobilité

Porteur technique : Direction générale adjointe CCJ et chargée de la coordination PCAET

Mise en œuvre :

Avec la compétence AOM, la P'tite navette transporte sur la ville de Joigny plus de 8000 personnes tous les mois.

Par ailleurs, la valorisation des services existants sur Joigny comme à l'échelle de la Région avec Mobigo passe par une communication ciblée.

De plus, deux points seront également traités :

- L'articulation avec les communes du jovinien via un transport à lignes virtuelles se déclenchant avec des demandes à l'image de la ligne Mobigo de Villiers St benoit à la gare de Joigny sera travailler également dans le cadre du PMS.
- Le type de carburant de la P'tite navette à reconsidérer.

2024 - 2026

- Communication Mobigo et la P'tite navette dans les médias, sur Internet et dans les communes
- Mis en place d'un service de conseil de la mobilité.

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Liens avec projets / contrats	Référence PCAET
Ville de Joigny Comité des partenaires	Communes CCAS	Habitants			PCAET Attractivité	Action 22

Axe 0. Consolider la stratégie territoriale CAE 6

• S'appuyer sur le PCAET et y inclure un volet adaptation 6

- Action 1. Consolider en particulier le scénario des énergies renouvelables (EnR) et de la qualité de l'air 6
- Action 2. Partager les vulnérabilités du territoire et s'engager dans un programme d'adaptation au changement climatique 8

• Utiliser les documents d'urbanisme comme outil de la transition du territoire 9

- Action 3. Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs CAE et lutter contre l'artificialisation des sols 9
- Action 4. Transcrire les enjeux CAE et de préservation des ressources naturelles dans les opérations d'aménagement 10
- Action 5. Sensibiliser et accompagner les travaux de construction et de rénovation 11

Axe 1 s'organiser en interne 12

- Action 6. Organiser les ressources humaines pour mener la politique CAE 12
- Action 7. Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie CAE / ECI 13
- Action 8. Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie 14

Axe 2 : Se former pour mieux agir 15

- Action 9. Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie 15

Axe 3 : Communiquer en interne et en externe 17

- Action 10. Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire 17

Axe 4 : Devenir une collectivité éco-exemplaire 18

• Adapter les finances et la commande publique aux enjeux CAE 18

- Action 11. Financer la politique Climat Air Energie et réaliser une évaluation climat du budget 18
- Action 12. Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique 19

• Agir sur le patrimoine de la communauté de communes du jovinien 21

- Action 13. Améliorer le suivi des consommations sur les bâtiments intercommunaux 21
- Action 14. Mettre en place un programme de performance énergétique et de production d'énergie renouvelable sur le patrimoine intercommunal 22
- Action 15. Gérer la voirie relevant de la CCJ durablement 23

• Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la CCJ 24

- Action 16. Promouvoir la mobilité durable en interne au sein la CCJ 24

AXE 5. Mettre le territoire sur le chemin de la transition 25

• Faire ensemble par davantage de coopération et de communication.....	25
Action 17. Rendre visible la stratégie partenariale multi-niveaux	25
Action 18. Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité avec les communes et les partenaires.....	26
Action 19. Agir avec la société civile sur le chemin de la transition	27
Action 20. Soutenir des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance avec les acteurs locaux	29
• Améliorer la production d'énergie renouvelable du territoire et prévenir la précarité énergétique	30
Action 21. Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire	30
Action 22. Prévenir et lutter contre la précarité énergétique et à la mobilité sur le territoire.....	32
• Mettre en place une stratégie patrimoniale avec les communes volontaires	33
Action 23. Mettre en place une stratégie patrimoniale avec les communes volontaires	33
• Favoriser les activités économiques durables et l'attractivité du territoire.....	34
Action 24. Favoriser les activités économiques durables avec les entreprises	34
Action 25. Développer l'attractivité résidentielle du territoire et un tourisme durable	36
• Soutenir l'agriculture, une alimentation pour tous et la forêt	38
Action 26. Soutenir une agriculture et l'accès à une alimentation soutenable à travers la mise en œuvre du Projet alimentaire territorial (PAT).....	38
Action 27. Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés.....	39
• Prendre en compte l'environnement pour aménager le territoire	40
Action 28. Optimiser la gestion des eaux pluviales	40
Action 29. Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts.....	41
Action 30. Promouvoir les bonnes pratiques de compostage auprès des particuliers	43
• Organiser les mobilités du territoire.....	44
Action 31. Organiser les mobilités sur le territoire	44
Action 32. Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire	45
Action 33. Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire	46
Action 34. Développer le réseau et les infrastructures cyclables.....	47
Action 35. Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité	48